



**Réseau *Circum* inc.**  
*consultation en gestion et en recherche*

74, rue Val Perché  
Hull (Québec) J8Z 2A6  
☎ (819)770-2423, ☒ (819)770-5196  
service@circum.com  
<http://circum.com>

---

## ***Enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais***

### Rapport final

Présenté au

Regroupement du Syndicat et des Offices de producteurs de bois de  
l'Outaouais dans le cadre de l'élaboration du *Plan de protection et de mise  
en valeur (PPPMV) des forêts privées outaouaises*

Préparé par le

*Réseau **Circum** inc.* en collaboration avec Del Degan, Massé et associés

2 juillet 1999



# ***TABLE DES MATIÈRES***

---

TABLE DES MATIÈRES .....	iii
INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE .....	1
Capsule 1	
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES PROPRIÉTAIRES .....	5
Capsule 2	
MOTIFS DE POSSESSION .....	9
Capsule 3	
OBJECTIFS DE POSSESSION .....	15
Capsule 4	
TYPES DE PRODUCTEURS .....	19
Capsule 5	
DÉTENTEURS DU STATUT DE PRODUCTEUR FORESTIER .....	27
Capsule 6	
PROPRIÉTAIRES INACTIFS .....	31
Capsule 7	
CONSERVATIONNISTES .....	35

Capsule 8	
AMÉNAGISTES .....	39
Capsule 9	
ACÉRICULTEURS .....	45
Capsule 10	
PROPRIÉTAIRES DE PLUS DE 100 HECTARES .....	49
Capsule 11	
PRODUCTEURS DE BOIS DE CHAUFFAGE .....	55
Capsule 12	
DESCRIPTION DES PROPRIÉTÉS .....	61
Capsule 13	
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT .....	65
Capsule 14	
FACTEURS INCITATIFS .....	71
Capsule 15	
AUTRES RESSOURCES .....	75
Capsule 16	
RÉGLEMENTATION MUNICIPALE .....	79
Capsule 17	
AMÉNAGEMENT DURABLE ET CERTIFICATION .....	83
Capsule 18	
SERVICES FORESTIERS .....	87
Capsule 19	
TERRITOIRES DE PLAN CONJOINT .....	93
ANNEXE 1	
Questionnaire .....	99

ANNEXE 2	
Résultats détaillés .....	117



# **INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE**

---

## **a. Contexte**

Avec l'arrivée des Agences de mise en valeur des forêts privées, un nouveau mode de gestion et de livraison du programme d'aide aux propriétaires de lots boisés a été mis en place. L'Agence regroupe les partenaires qui contribuent au financement du programme. Un des mandats de l'Agence est de réaliser un Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) dont un des objectifs est de cerner le profil socio-économique des propriétaires de lots privées et de cerner leurs objectifs d'aménagement forestier. C'est dans ce contexte que l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais a été mandatée pour réaliser le PPMV.

Le mandat de cette étude va plus loin qu'un simple profil socio-économique. Le portrait recherché comprend les dimensions suivantes :

- le profil socio-économique des propriétaires;
- le profil du territoire possédé;
- les objectifs de possession des lots boisés;
- l'historique d'exploitation;
- les objectifs de production et de mise en valeur;
- l'historique d'aménagement du territoire;

- la planification d'aménagement et d'exploitation (forestier, faunique, récréo-touristique et agro-forestier) à court et moyen terme;
- les connaissances relatives à la protection des ressources, à l'aménagement durable, à la certification et aux marchés.

## **b. Méthodologie**

Un questionnaire répondant à ces objectifs a été développé par les consultants sur la base de questionnaires utilisés dans d'autres régions. Ce questionnaire a été validé auprès des membres du comité directeur du PPMV et dans le cadre d'un pré-test exhaustif.

L'échantillon utilisé dans cette enquête a été tiré des rôles de taxation à partir desquels une liste des propriétaires de lots de quatre hectares ou plus a été constituée. Seuls les propriétaires possédant au moins quatre hectares de lots boisés dans l'Outaouais ont été considérés éligibles à l'enquête. Le tableau suivant fournit les résultats des travaux de collecte de données.

Les taux de réponse obtenus lors de l'enquête sont dans les normes de l'industrie. On remarquera que les taux de refus sont faibles; ils comptent en fait pour une part moindre de la non-réponse que les absences prolongées et l'impossibilité de rejoindre les personnes échantillonnées.

### Résultats de la cueillette de données

États	TOTAL	Office de la Gatineau	Office du Pontiac	Partie outaouaise du Syndicat Outaouais- Laurentides
Numéros utilisés (a)	1 419	425	524	470
Numéros inutilisables (hors service, commerciaux) (b)	154	55	54	45
Numéros valides (c = a - b)	1 265	370	470	425
Non éligible (d)	309	84	114	111
<b>Personnes éligibles (e = c - d)</b>	<b>956</b>	<b>286</b>	<b>356</b>	<b>314</b>
Refus	138	58	46	34
Absence prolongée	109	18	62	29
Pas de réponse / occupés	104	12	67	25
<b>Complétés (f)</b>	<b>605</b>	<b>198</b>	<b>181</b>	<b>226</b>
Taux de réponse (f / e)	63 %	69 %	51 %	72 %
Taille de la population	10 890	1 650	3 230	6 010
Marge d'erreur pour une proportion de 50 %, à un seuil de confiance de 95 %.	± 3,9	± 6,5	± 7,1	± 6,4

La marge d'erreur produite par cet échantillon est de  $\pm 7$  points de pourcentage (pour une proportion de 50 %) à l'intérieur de chaque territoire de plan conjoint et de  $\pm 4$  points de pourcentage pour l'ensemble du territoire de l'Agence.

Comme l'échantillon est stratifié par territoire de plan conjoint avec des probabilités d'échantillonnage différentes pour chaque strate, des pondérations ont été établies et appliquées de sorte que les proportions rapportées dans tous les tableaux respectent le poids relatif de chaque MRC. Les tableaux détaillés reproduisent néanmoins le nombre brut (non pondéré) de personnes participant à chaque distribution pour que le lecteur puisse s'assurer de la fiabilité des données.

**c.            *Structure du rapport***

Ce rapport est structuré en 19 capsules suivant cette introduction. Chacune a été écrite pour traiter complètement d'une question distincte, sans que la lecture d'autres capsules soit nécessaire. L'annexe 1 reproduit le questionnaire utilisé dans le cadre de cette enquête. L'annexe 2 contient les tableaux détaillant tous les résultats de l'étude. Le texte des capsules fait constamment référence aux questions étudiées. Le questionnaire présenté à l'annexe 1 instruira le lecteur quant à la phraséologie exacte des questions et au contexte dans lesquelles elles ont été posées.

# Capsule 1

## **CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES PROPRIÉTAIRES**

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des caractéristiques générales des propriétaires de boisés de l'Outaouais. Le profil des propriétés est présenté dans la capsule 12. Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Les propriétaires constituent un groupe vieillissant et très masculin.
- Si la majorité des propriétaires sont sur le marché du travail, un groupe important est à la retraite.
- La majorité des propriétaires habite près des terres possédées mais un groupe important en est plus éloigné.

- Globalement, environ un tiers des propriétaires exploitent leurs boisés pour générer un revenu.

Voici les observations détaillées.

- Seulement 12 % des propriétaires ont moins de 40 ans (tableau Q58); ils possèdent quelque 16 % des terres boisées. La majorité des propriétaires (53 %) a entre 41 et 60 ans; elle possède 55 % des terres boisées. Une proportion importante de 31 %, beaucoup plus grande que dans la population en général (autour de 16 %), a plus de 60 ans; elle possède 27 % des terres boisées.
- La majorité (61 %) des propriétaires de boisés est présentement sur le marché du travail (tableau Q53); elle possède 71 % des terres boisées. En lien direct avec l'âge des propriétaires, une proportion importante, 33 %, est à la retraite; elle possède 24 % des terres boisées.
- Le groupe des propriétaires est profondément masculin : 86 % des propriétaires de boisés sont des hommes (tableau SEXE).
- 73 % des propriétaires forestiers sont francophones (tableau LANG), soit une proportion un peu moindre que celle de l'ensemble des francophones en Outaouais (près de 80 %).
- Plus de la moitié (54 %) des propriétaires habite sur le territoire du syndicat ou de l'office où ils possèdent la majorité de leurs terres (tableau VILLE). Près de trois sur dix (29 %) habitent dans les villes de la CUO ou ailleurs dans l'Outaouais; ils possèdent 35 % des terres boisées. De petits groupes de 5 % et 8 % habitent respectivement au Québec hors de l'Outaouais et en Ontario; ils possèdent de plus petits lopins puisque leurs terres boisées représentent respectivement 4 % et 5 % du total.
- Selon notre enquête, près du tiers (30 %) des propriétaires situe la majorité de leurs terres sur le territoire de l'Office du Pontiac, 15 % sur le territoire de l'Office de la Gatineau et 55 % sur la partie outaouaise du territoire du Syndicat Outaouais-Laurentides (tableau STRAT).

- Les propriétaires sont assez également distribués entre les quatre MRC puisque 26 % d'entre eux situent la majorité de leurs terres dans la MRC de Papineau, 19 % dans la MRC des Collines, 22 % dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau et 24 % dans la MRC Pontiac (tableau Q7).
- Selon les résultats de notre enquête, le tiers des propriétaires (32 %) jouit du statut de producteur forestier (tableau Q54); ils possèdent 54 % de toutes les terres boisées.
- Un peu plus du quart (28 %) des propriétaires forestiers sont aussi exploitants agricoles (tableau Q55).
- Seulement 13 % des propriétaires n'ont aucun projet pour leurs boisés pour les cinq prochaines années (tableau Q12). Les projets analysés ont été signalés par les proportions suivantes de propriétaires :

Récolter du bois . . . . .	57 %
Aménager à des fins récréatives personnelles . . . . .	51 %
Aménager pour augmenter la production de bois . . . . .	45 %
Exploiter à des fins agricoles . . . . .	28 %
Produire du sirop d'érable . . . . .	16 %
Vendre l'un ou l'autre lot . . . . .	13 %
Aménager pour des produits forestiers non ligneux . . . . .	11 %
Aménager pour des fins récréatives commerciales . . . . .	5 %

- Les deux tiers des propriétaires (65 %) n'ont tiré aucun revenu de l'exploitation de leurs boisés en 1997 (tableau Q56); ils possèdent 47 % des terres boisées. Quelque 6 % en ont tiré la majorité de leurs revenus; ils possèdent 17 % des terres boisées. En moyenne, en 1997, 8 % des revenus des propriétaires provenaient de leurs boisés.
- Sur un horizon de dix ans, 41 % des propriétaires ont tiré des revenus de l'exploitation de leurs boisés (tableau Q57) qui représentent 59 % de l'ensemble de terres boisées; la majorité (55 %) ne l'a pas fait sur ses 38 % de terres boisées.
- Au cours des cinq dernières années, les deux tiers des propriétaires (66 %) ont utilisé leurs boisés pour des activités qui ne sont pas reliées à la production de bois (tableau Q39). Les activités les plus populaires

sont la chasse à des fins personnelles (42 %), la protection de la faune ou d'un élément rare de la forêt (36 %) et la cueillette de petits fruits et de champignons (14 %).

- Au cours des cinq prochaines années, les patrons d'utilisation des ressources non ligneuses de la forêt seront semblables à ce qui a été observé au cours des cinq dernières années (tableau Q40) : 61 % des propriétaires prévoient exploiter l'un ou l'autre de ces ressources. Les activités les plus populaires seront la chasse à des fins personnelles (41 %), la protection de la faune ou d'un élément rare de la forêt (37 %) et la cueillette de petits fruits et de champignons (15 %).
- Les propriétaires sont globalement peu familiers avec les concepts de développement durable et de certification environnementale : 35 % se disent très ou plutôt familiers avec le premier (tableau Q41A) et 21 % avec la seconde (tableau Q41B).
- Lorsqu'ils recherchent de l'information sur la forêt, les propriétaires utilisent principalement leur syndicat ou office (19 %), des amis ou des membres de leur famille (17 %) ou le MRN (14 %); cinq autres sources accaparent 29 % des propriétaires alors que 21 % ne sont pas en mesure de citer une source d'information (tableau Q51).
- Les propriétaires sont plus nombreux à être d'accord (42 %) qu'en désaccord (29 %) avec les règlements municipaux visant le contrôle de l'abattage du bois (tableau Q38). Près d'un propriétaire sur cinq (18 %) n'a pas d'opinion à cet égard.

## *Capsule 2*

# **MOTIFS DE POSSESSION**

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des motifs de possession. Toutes les données proviennent des tableaux étiquetés « Q8 » dans l'annexe détaillée. Au cours du sondage, les propriétaires ont indiqué si, oui ou non, chacun de seize motifs de posséder des terres boisées s'appliquait à eux. Les tableaux de résultats sont annexés. Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- La vaste majorité des propriétaires vise une utilisation paisible, même passive, de leurs terres.
- Une minorité vise des motifs économiques de travail et de revenus.
- Les motifs entretenus par les propriétaires sont cohérents avec leurs caractéristiques, celles de leurs propriétés et les choix qu'ils ont faits.

Voici les observations détaillées.

- Chaque propriétaire a choisi une moyenne de sept réponses dans la liste de seize motifs soumis.

<b>Récapitulation des motifs de possession</b>	
Protection du boisé . . . . .	79 %
Plaisir de posséder la terre . . . . .	78 %
Possession d'un endroit de détente et de loisir . . . . .	77 %
Production de bois pour des besoins personnels . . . . .	74 %
Héritage pour les enfants . . . . .	72 %
Aménagement à long terme . . . . .	53 %
Travail pour soi et la famille . . . . .	48 %
Lieu de résidence permanente ou secondaire . . . . .	48 %
Chasse et pêche récréatives . . . . .	47 %
Revenus de la récolte du bois . . . . .	33 %
Fins agricoles . . . . .	33 %
Assurance d'un fonds de pension . . . . .	27 %
Produits de l'érable . . . . .	22 %
Investissement spéculatif . . . . .	14 %
Finalités commerciales récréatives . . . . .	8 %
Pêche et chasse sur une base commerciale . . . . .	4 %

- Il existe cinq motifs majeurs de possession; ils sont entretenus par environ les trois quarts des propriétaires : la protection du boisé (79 %), le plaisir de posséder la terre (78 %), la possession d'un endroit de détente et de loisir (77 %), la production de bois pour des besoins personnels (74 %), l'héritage pour les enfants (72 %).
- Un autre groupe de quatre motifs ont été retenus par la moitié des propriétaires : l'aménagement à long terme (53 %), le travail pour soi et la famille (48 %), un lieu de résidence permanente ou secondaire (48 %) et la chasse et la pêche récréatives (47 %). On remarquera que ces motifs sont à long terme.

- Les sept dernières motifs réfèrent à des dimensions économiques; elles sont le fait d'au plus le tiers des propriétaires : les revenus de la récolte du bois (33 %), les fins agricoles (33 %), l'assurance d'un fonds de pension (27 %), les produits de l'érable (22 %), un investissement spéculatif (14 %), les finalités commerciales récréatives (8 %) et la pêche et la chasse sur une base commerciale (4 %).
- Il existe des différences majeures dans les motifs de possession selon diverses caractéristiques des propriétaires.
- Les propriétaires réguliers qui vendent leur bois (15 % de tous les propriétaires) axent leur possession davantage sur le long terme et sur les aspects économiques (travail, revenus, etc.).
- Les propriétaires inactifs (39 % de tous les propriétaires) visent moins souvent la protection des boisés, le travail et les revenus; leurs motifs

de possession sont moins intenses ce qui indique une relation plus superficielle avec la forêt.

- Les détenteurs du statut de producteur forestier (32 % de tous les propriétaires) mentionnent presque tous la protection de la forêt (93 %); ils visent aussi, plus que les autres propriétaires, l'aménagement à long terme (75 %), les revenus de la récolte du bois (55 %) et le travail (65 %).
- Il n'y aura pas de surprise dans le fait que, plus la forêt est importante dans les revenus d'un propriétaire, plus les motifs économiques dominent. Par contre, les motifs associés au long terme sont davantage caractéristiques des propriétaires pour qui la forêt ne constitue pas la première source de revenus.
- Les propriétaires des TPC Pontiac et Outaouais-Laurentides<sup>1</sup> présentent des profils de motifs de possession très semblables et conformes à ce que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire de l'Agence. On notera que les propriétaires du Pontiac sont plus nombreux que les autres propriétaires (20 % vs. 14 % au total et 11 % sur le TPC Outaouais-Laurentides), à mentionner qu'ils visent un investissement spéculatif.
- Les propriétaires du TPC du Syndicat de la Gatineau mentionnent plus souvent les facteurs suivants : la protection du boisé (88 %), la détente et le loisir (86 %), la production de bois pour des fins personnelles (83 %), la chasse et la pêche comme divertissement (62 %), les revenus de la récolte (43 %) et l'assurance d'un fonds de pension (40 %).
- 20 % des propriétaires ont choisi une stratégie de possession visant la rentabilité forestière à long terme. Ce groupe mentionne plus souvent les motifs de possession suivants : la protection du boisé, l'aménagement à long terme, le travail, les revenus de récolte, l'assurance d'une pension ainsi que la chasse et la pêche récréatives.

<sup>1</sup> Pour sa partie de territoire couvrant l'Outaouais.

- Les propriétaires exprimant un fort intérêt pour l'aménagement durable mentionnent plus fréquemment plusieurs motifs de possession parmi lesquels la protection du boisé (87 %), la détente et le loisir (82 %), l'héritage pour les enfants (75 %), l'aménagement à long terme (60 %), le travail pour soi et la famille (53 %) ainsi que la chasse et la pêche comme divertissement (50 %).
- Plus grandes sont les propriétés du répondant, plus ses motifs de possession sont axés sur l'aménagement, le travail, les revenus et la pension, et moins important est le simple plaisir de posséder une terre.
- On observe une croissance de tous les motifs économiques et de tous les indicateurs de motifs à long terme alors que l'on passe du groupe n'ayant pas fait de travaux d'aménagement au cours des cinq dernières années et n'en prévoyant pas au cours des cinq prochaines, au groupe ayant fait des travaux et prévoyant en faire d'autres.
- Les propriétaires ayant effectué une partie de leurs travaux avec aide gouvernementale mentionnent davantage des motifs de possession que ceux qui ont effectué tous leurs travaux sans assistance. Ils sont plus nombreux à mentionner les motifs de protection du boisé, d'aménagement à long terme, de travail pour soi et la famille, de chasse et de pêche, de revenus de récolte de bois ainsi que de fonds de pension.
- La même conclusion est vraie pour les propriétaires qui connaissent l'Agence par rapport à ceux qui ne la connaissent pas. Les premiers sont plus susceptibles de citer l'aménagement à long terme (72 %), le travail pour soi ou la famille (63 %), les revenus de la récolte de bois (51 %) ainsi que l'assurance d'un fonds de pension (37 %) parmi leurs motifs de possession.
- Les propriétaires qui ont marqué leur accord avec les règlements contrôlant les pratiques de coupes visent davantage la protection des boisés, la détente, l'héritage aux enfants, l'aménagement à long terme et la localisation d'une résidence. Ceux qui ne sont pas d'accord avec

les règlements en question visent davantage le travail et les revenus de récolte.

- Il y a peu de différences dans les motifs de possession suivant l'âge des propriétaires. Le travail, les revenus et les finalités agricoles sont évidemment plus importantes pour les propriétaires les plus jeunes que pour les plus âgés.
- Les propriétaires francophones visent un peu plus fréquemment la protection des boisés et les revenus de récolte.



## **Capsule 3**

# **OBJECTIFS DE POSSESSION**

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des objectifs de possession des propriétaires forestiers. Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Le quart des propriétaires visent des objectifs de rentabilité forestière; ils possèdent 44 % de la superficie boisée. Un tiers a des visées économiques sans lien avec les ressources forestières et un autre tiers a des objectifs sentimentaux ou d'attachement (p.ex., pour le plaisir de la possession, pour protéger le boisé).
- Les propriétaires ayant des objectifs forestiers ont davantage de projets pour leur forêt, ont fait davantage d'aménagements et ont l'intention d'en faire davantage au cours des cinq prochaines années.

- Les propriétaires qui ont des objectifs de rentabilité non forestière ou qui ont des objectifs sentimentaux présentent des comportements semblables.

Voici les observations détaillées.

- 24 % des propriétaires entretiennent des objectifs associés à la rentabilité forestière alors que 34 % ont des visées économiques qui ne sont pas associées à la matière ligneuse et que 32 % ont des objectifs de nature sentimentale ou d'attachement à la terre (tableau Q1011).
- 9 % des propriétaires visent la rentabilité immédiate par rapport à 49 % dont les objectifs sont à long terme (tableau Q1011).
- La rentabilité forestière à long terme est plus fréquente chez les producteurs-vendeurs (37 %), les détenteurs du statut de producteur forestier (33 %), les propriétaires tirant un revenu de la récolte mais pas leur revenu principal (36 %), les propriétaires de l'Office de la Gatineau (28 %), les aménagistes (29 %), les propriétaires de plus de 100 ha (42 %), les propriétaires ayant fait des travaux à la fois avec et sans aide financière (38 %) ainsi que les propriétaires familiaux avec les services forestiers (34 %) et l'Agence (33 %).
- L'âge est sans lien avec les objectifs de possession (tableau Q58).
- Les propriétaires visant la rentabilité forestière possèdent 44 % de la surface boisée (287 000 ha) comparativement à 27 % pour ceux qui visent des objectifs de rentabilité non forestière (177 000 ha) et 22 % pour les propriétaires qui n'ont pas d'objectifs de rentabilité (142 000 ha) (tableau Q2A).
- Les moyennes de superficie en friche sont statistiquement les mêmes pour ces différents groupes (tableau Q3A).
- Les propriétaires axés sur la rentabilité forestière bercent davantage de projets pour leur forêt que les autres, surtout en comparaison avec les propriétaires n'ayant pas d'objectifs de rentabilité (tableau Q12). Ces

projets sont orientés vers la production ligneuse et non ligneuse : ils veulent récolter du bois (plus de 80 %), augmenter le potentiel ligneux (80 %), utiliser leur boisé à des fins récréatives personnelles (environ 70 %) et récolter d'autres produits forestiers (environ 24 %).

- Les propriétaires ayant des objectifs forestiers sont deux fois plus susceptibles que les autres d'avoir fait des aménagements dans leur forêt au cours des cinq dernières années (environ 63 % vs. environ 35 %) (tableau Q13) et d'avoir l'intention d'en faire au cours des cinq prochaines (tableau Q20).
- Compte tenu des limites des tailles d'échantillons, nous ne pouvons pas distinguer le comportement d'aménagement non subventionné des cinq dernières années selon les objectifs de possession (tableaux Q17, Q18). Les intentions des propriétaires axés sur la rentabilité forestière incluent davantage de coupe (plus de 85 %) et de reboisement (environ 60 %) (tableau Q21).
- Les propriétaires qui n'ont pas d'objectifs économiques sont plus nombreux que les autres propriétaires à couper rarement (31 % vs. app. 20 %) (tableau Q26).
- Les propriétaires visant la rentabilité forestière à long terme utilisent plus souvent que les autres groupes la coupe partielle légère (79 % vs. 68 % pour tous les propriétaires effectuant des coupes) (tableau Q29).
- Les propriétaires poursuivant des objectifs forestiers utilisent davantage les services d'entrepreneurs et de salariés (tableau Q19).
- Les objectifs de possession n'affectent pas la réaction par rapport aux règlements municipaux sur l'abattage : 42 % sont en faveur et 29 % contre (tableau Q38).



# Capsule 4

## **TYPES DE PRODUCTEURS**

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des caractéristiques des différents types de producteurs de bois. Les producteurs de bois de chauffage ainsi que les propriétaires inactifs sont présentés dans d'autres capsules. Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Les producteurs, soient les participants à l'enquête ayant déclaré avoir produit du bois en 1997, ont été regroupés en quatre catégories suivant les types de bois récoltés : du bois de sciage résineux ou feuillus ou du bois à pâte résineux ou feuillus. Ces quatre groupes ne sont pas mutuellement exclusifs : le même propriétaire peut se retrouver dans plus d'un groupe.

De plus, les propriétaires ont été classés comme « inactifs » (coupes rares ou inexistantes) « occasionnels » (coupes moins fréquemment qu'aux trois ans) ou « réguliers » (coupes aux trois ans ou plus fréquemment) selon la fréquence à laquelle ils ont déclaré couper du bois. Finalement, chez les

producteurs réguliers, on a distingué ceux qui avaient vendu du bois en 1997 (les producteurs vendeurs) et ceux qui ne l'avaient pas fait.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Le producteur moyen possède 120 ha de terres boisées dont 19 ha sont sous aménagement par un OGC (le tiers des producteurs traite avec les sociétés sylvicoles ou les regroupements forestiers).
- Les comportements et attitudes des producteurs diffèrent très peu d'un type de production à l'autre. Ce résultat n'est pas surprenant quand on observe que les producteurs sont souvent actifs dans plus d'un type de production.
- Les producteurs sont plus impliqués dans leur forêt que les non-producteurs; ceci est vrai de l'aménagement, de la récolte, des activités multi-ressources, de l'intérêt pour la formation, etc.
- Le quart des revenus des producteurs forestiers provient de la forêt; la forêt est la première source de revenus pour un quart des producteurs. Près de la moitié des producteurs forestiers sont aussi producteurs agricoles.
- Les producteurs réguliers qui n'ont pas vendu de bois en 1997 ressemblent beaucoup plus, en comportements et en attitudes, aux producteurs occasionnels qu'aux producteurs vendeurs.

Voici les observations détaillées.

- Les quatre types de producteurs possèdent des surfaces moyennes de terres boisées équivalentes (plus de 120 ha) et deux fois plus grandes que les non-producteurs (tableau Q2A). Les producteurs-vendeurs possèdent deux fois plus de terrain (116 ha) que les producteurs occasionnels (60 ha) et trois fois plus que les propriétaires inactifs (38 ha).

- Les quatre types de producteurs ont en moyenne environ 19 ha sous aménagement par une société sylvicole ou un groupement forestier, soit deux fois plus que les non-producteurs (tableau Q4A). Le tiers des producteurs font affaire avec ces organisations. Les producteurs vendeurs leur confient 19 ha en moyenne, les producteurs occasionnels 13 ha et les propriétaires inactifs, 4 ha.
- De 50 % à 60 % des producteurs ont des objectifs de possession axés sur la rentabilité forestière (tableau Q1011) comparativement à 16 % pour les non-producteurs et 33 % pour les producteurs de bois de chauffage. La rentabilité forestière à long terme est favorisée par trois fois plus de producteurs que la productivité forestière à court terme. Les objectifs forestiers sont le fait de 51 % des producteurs vendeurs, de 22 % des producteurs occasionnels et de 13 % des propriétaires inactifs.
- Les différents groupes de producteurs bercent les mêmes types de projets (tableau Q12) : d'abord, récolter du bois, puis aménager pour augmenter la production de bois, puis aménager à des fins récréatives personnelles. Cet ordre de priorité ainsi que la fréquence des projets sont partagés par les producteurs-vendeurs; les producteurs occasionnels choisissent les mêmes priorités, mais sont moins nombreux à entretenir des projets; les propriétaires inactifs sont plus nombreux à n'avoir aucun projet (22 %) et moins nombreux à avoir des projets associés à la récolte du bois (sous la barre du tiers). Les producteurs de résineux sont plus enclins à viser l'exploitation agricole (50 %) que les producteurs de feuillus (40 %).
- Entre les deux tiers et les trois quarts des quatre types de producteurs ont fait des travaux au cours des cinq dernières années comparativement à 31 % pour les non-producteurs et 54 % pour les producteurs de bois de chauffage (tableau Q13).
- Parmi ceux qui ont fait des travaux, l'incidence d'aide financière est la même peu importe le type de production (tableau Q14). De même, la taille de l'échantillon ne permet pas de déceler de différence

statistiquement significative dans l'incidence de l'aide financière en fonction de l'intensité de l'activité des propriétaires.

- Les producteurs de bois de sciage (et particulièrement de feuillus pour le sciage) utilisent plus souvent les entrepreneurs (42 % pour le résineux, 46 % pour le feuillu) et les salariés (41 % pour le résineux, 64 % pour le feuillu) pour leurs travaux (tableau Q19). L'utilisation des entrepreneurs et des salariés est aussi ce qui distingue le comportement des propriétaires selon l'intensité de l'exploitation : les producteurs-vendeurs les utilisent plus fréquemment (36 % et 40 %, respectivement) que les producteurs occasionnels (22 % et 19 %) et les propriétaires inactifs effectuant des travaux (8 % et 19 %).
- Il y a peu de différences significatives entre les groupes de producteurs dans les intérêts pour la formation (tableau Q23) : de 50 % à 60 % expriment un intérêt pour au moins un des sujets proposés. Dans l'ensemble, les priorités de formation sont les mêmes d'un groupe à l'autre : fiscalité, prévention des insectes et des maladies, aménagement forestier. Les producteurs-vendeurs se démarquent des producteurs occasionnels et des propriétaires inactifs puisqu'ils ont indiqué, en moyenne, un intérêt pour plus de cinq des sujets présentés alors que les deux autres groupes ont choisi entre trois et quatre sujets. Plus de 40 % des producteurs-vendeurs ont indiqué un intérêt pour les thèmes suivants : la fiscalité (56 %), le mesurage et le classement (52 %), la prévention des maladies et des insectes (50 %), les travaux d'aménagement forestiers (49 %), la sécurité dans les travaux (49 %), l'aménagement pour la faune (46 %) et l'aménagement intégré des ressources (42 %).
- Parmi les producteurs forestiers, l'intérêt pour la formation est globalement moindre pour les producteurs de résineux à pâte (4 sujets choisis en moyenne comparativement à 5 pour les autres groupes) (tableau Q23).
- Basé sur les résultats de notre sondage aléatoire et sur les déclarations volontaires et confidentielles des propriétaires consultés, le tableau suivant indique que la récolte de chacun des types de produits n'est pas

étanche; les producteurs de chacun des types de produits sont aussi responsables d'une part importante de la production des autres produits (tableaux Q30 à Q34).

### Volumes de production (m<sup>3</sup>) de différents produits par catégorie de producteurs

Production de...	TOUS PRODUC- TEURS <sup>1</sup>	Producteurs de...			
		résineux de sciage	feuillus de sciage	résineux à pâte	feuillus à pâte
résineux de sciage	167 900	167 900	75 100	76 200	90 300
feuillus de sciage	72 000	48 800	72 000	37 800	58 800
résineux à pâte	144 500	111 900	83 300	144 500	93 100
feuillus à pâte	154 900	93 800	93 400	72 300	154 900
bois de chauffage	184 500	98 000	65 900	54 600	79 300

<sup>1</sup> Cette colonne ne comporte pas de dédoublement des décomptes.

Note : Ces chiffres sont sujets au double décompte puisque la production d'un producteur se retrouve dans chacune des catégories auxquelles celui-ci participe. Par exemple, un producteur de résineux de sciage qui produit aussi du résineux à pâte verra les productions inscrites dans les quatre cellules : producteur de résineux de sciage et production de résineux de sciage; producteur de résineux de sciage et production de résineux à pâte; producteur de résineux à pâte et production de résineux de sciage; producteur de résineux à pâte et production de résineux à pâte.

- Globalement, 45 % des propriétaires indiquent qu'après une coupe leur forêt se régénère avec des espèces recherchées comme l'érable ou le sapin (tableau Q37). Cela semble plus fréquent pour les producteurs de résineux à pâte (62 %). Le type de renouvellement de la forêt est le même pour les producteurs-vendeurs et pour les producteurs occasionnels.
- Les producteurs sont plus susceptibles d'avoir réalisé des activités utilisant les autres ressources de la forêt : c'est le cas d'environ 70 % d'entre eux alors qu'environ 60 % des non-producteurs ont fait de même (tableau Q39). Les activités de chasse et de protection de la faune sont plus fréquentes chez les producteurs. La chasse à des fins personnelles est plus fréquente chez les producteurs-vendeurs (54 %) que chez les producteurs occasionnels (48 %) et chez les propriétaires inactifs (32 %).

- De même, les producteurs sont plus nombreux que les non-producteurs à avoir l'intention de réaliser des activités multi-ressources au cours des cinq prochaines années : environ 75 % par rapport à 55 % chez les non-producteurs (tableau Q40; les proportions sont respectivement les mêmes chez les producteurs-vendeurs et chez les propriétaires inactifs)). Encore ici, la chasse et la protection de la faune sont les activités les plus populaires (avec respectivement plus de 55 % et 50 % des producteurs).
- Les producteurs de résineux à pâte sont moins enclins à planifier des activités multi-ressources que les autres producteurs (tableau Q40).
- Les producteurs de résineux se disent plus fréquemment très familiers avec le développement durable (près de 40 % comparativement à près de 30 % pour les producteurs de feuillus) (tableau Q41A). L'ensemble des producteurs déclare un niveau de familiarité deux à trois fois plus élevé que les producteurs de bois de chauffage ou les non-producteurs. En particulier, les producteurs-vendeurs indiquent un niveau de familiarité de 49 % par rapport au développement durable et de 34 % par rapport à la certification environnementale. La certification environnementale semble légèrement mieux connue des producteurs de résineux à pâte, même si les proportions se disant très familier sont basses dans l'ensemble (environ un quart des producteurs) (tableau Q41B).
- 16 % des propriétaires expriment un intérêt à participer à un concours du mérite forestier (tableau Q52). Cette proportion est de 33 % chez les producteurs de résineux de sciage, de 32 % chez les producteurs de feuillus à pâte, 29 % chez les producteurs de résineux à pâte et de 27 % chez les producteurs de feuillus de sciage.
- De 80 % à 90 % des producteurs sont sur le marché du travail, comme employés ou travailleurs autonomes (tableau Q53). Environ 10 % se considèrent à la retraite.

- 28 % des propriétaires forestiers font de l'exploitation agricole. Cette proportion s'élève à entre 44 % (producteurs de feuillu à pâte) et 61 % (producteurs de résineux à pâte) chez les producteurs de bois (tableau Q55).
- Environ le quart des revenus des producteurs forestiers (peu importe la catégorie de bois produite) provient de la forêt (tableau Q56). La forêt constitue la première source de revenus pour environ le quart des producteurs (un cinquième chez les producteurs de feuillus de sciage).
- Les producteurs-vendeurs coupent fréquemment sur une base annuelle (85 %, tableau Q26); près du tiers (31 %) coupe alors sur entre 5 et 24 % de l'ensemble de la superficie, plus de la moitié (55 %) coupant sur moins de 5 % (tableau Q27); l'intensité de leur coupe est relativement grande : 44 % coupent quelques arbres dispersés, 15 % moins du tiers et 12 % entre le tiers et la moitié (tableau Q28); ils privilégient la coupe partielle légère à 70 % (tableau Q29).
- Les deux tiers des producteurs coupent chaque année (les trois quarts chez les producteurs de feuillus à pâte) (tableau Q26).
- Environ la moitié coupent sur moins de 5 % de la superficie, un tiers sur 5 % à 24 % (tableau Q27).
- Environ 40 % récoltent un arbre ici et là alors qu'entre un quart et un tiers des propriétaires récoltent jusqu'à 50 % des arbres de 10 cm et plus (tableau Q28).
- La coupe légère partielle est la stratégie la plus fréquente. Elle caractérise l'approche des deux tiers des producteurs (79 % chez les producteurs de résineux de sciage) (tableau Q29). La coupe à blanc de quelques hectares est utilisée par 4 % à 11 % des propriétaires.
- Entre 53 % et 64 % des producteurs prélèvent principalement les arbres de forts diamètres alors que de 29 % à 43 % choisissent des arbres de tous les diamètres (tableau Q35).

- En majorité (58 % à 64 %), les producteurs sélectionnent à la fois des arbres de bonne et de mauvaise qualité; autrement, les producteurs choisissent deux fois plus souvent les arbres de mauvaise qualité que les arbres de bonne qualité.

## **Capsule 5**

# **DÉTENTEURS DU STATUT DE PRODUCTEUR FORESTIER**

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des caractéristiques des propriétaires détenant le statut officiel de producteur forestier. Il est à noter que la détention du statut a été établie sur la base d'une question au cours de l'enquête et non par recoupement de fichiers officiels. Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses. Pour alléger le texte, l'expression « producteurs forestiers » remplace « détenteurs du statut de producteur forestier ».

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Le tiers (32 %) des propriétaires forestiers disent détenir le statut de producteur forestier. Cette proportion grimpe à la moitié (49 %) sur le

territoire de l'Office de la Gatineau (qui compte 23 % de tous les producteurs forestiers de l'Outaouais); elle est de 31 % sur le territoire outaouais du syndicat Outaouais-Laurentides (55 % de tous les producteurs) et de 23 % sur le territoire de l'Office du Pontiac (22 % de tous les producteurs).

- En 1997, seulement 14 % des revenus des producteurs forestiers provenaient de la forêt et 13 % des producteurs tiraient une majorité de leurs revenus de la forêt.
- La majorité (60 %) des producteurs forestiers sont dans la force de l'âge (41 à 60 ans), mais la relève est peu nombreuse : 14 % ont 40 ans et moins.
- La production de bois est centrale dans les projets des producteurs forestiers : 77 % ont l'intention de récolter du bois au cours des cinq prochaines années et 70 % veulent faire des aménagements pour augmenter la production de bois.
- Les travaux forestiers sont à la baisse : 71 % de producteurs en ont effectué au cours des cinq dernières années et 62 % ont l'intention d'en faire au cours des cinq prochaines.

Voici les observations détaillées.

- Un tiers des propriétaires (32 %) détient le statut de producteur forestier (tableau Q54); ils possèdent 57 % de la surface boisée (tableau Q2A). La présence des détenteurs du statut de producteur forestier est plus grande chez ceux qui ont tiré des revenus de la forêt en 1997 (62 %), chez les propriétaires de plus de 100 ha (67 %), chez les propriétaires sur le marché du travail (39 %), chez les propriétaires de 60 ans et moins (38 %) et chez les francophones (37 %) (tableau Q54).
- La proportion de producteurs forestiers est plus élevée sur le territoire de l'Office de la Gatineau (49 % vs. 23 % sur le territoire de l'Office du Pontiac et 31 % sur la portion outaouaise du territoire du Syndicat

Outaouais-Laurentides) (tableau Q54). Néanmoins, compte tenu des tailles respectives des groupes de propriétaires selon les territoires de plan conjoint, on retrouve 55 % des producteurs forestiers sur la portion outaouaise du territoire du Syndicat Outaouais-Laurentides et respectivement 22 % et 23 % sur les territoires des Offices du Pontiac et de la Gatineau.

- Un tiers (34 %) des producteurs forestiers font aussi de l'exploitation agricole (tableau Q55). À l'inverse, 39 % des agriculteurs possèdent aussi le statut de producteur forestier (tableau Q54).
- En moyenne, en 1997, 14 % des revenus des producteurs forestiers provenaient de la forêt (tableau Q56), comparativement à 4,5 % chez les autres propriétaires et à 7,7 % chez tous les propriétaires. La forêt constituait en 1997 le revenu principal de 13 % des producteurs forestiers et un revenu d'appoint pour un autre 35 %. Quelque 45 % des producteurs forestiers n'ont tiré aucun revenu de la forêt en 1997 (29 % au cours des 10 dernières années selon le tableau Q57).
- Les producteurs forestiers présentent une moyenne d'âge de 52 ans (55 ans pour tous les propriétaires) (tableau Q58); 19 % ont 60 ans et plus, et 14 % ont 40 ans et moins.
- Le premier objectif de possession pour les producteurs forestiers est la rentabilité forestière à long terme (33 %, soit 20 points de plus que pour les autres propriétaires); viennent ensuite la rentabilité non-forestière à long terme (25 %) et les « autres » raisons (25 %), puis la rentabilité forestière immédiate (10 %) (tableau Q1011). Quelque 58 % des producteurs forestiers choisissent donc un objectif à long terme et 43 % un objectif axé sur la rentabilité forestière.
- Plus des trois quarts (77 %) des producteurs forestiers ont l'intention de récolter du bois au cours des cinq années à venir (tableau Q12). C'est le projet le plus fréquent; il est partagé par 49 % des propriétaires sans statut de producteur. Le second projet le plus fréquent des producteurs forestiers est l'aménagement visant l'augmentation de la production de bois (70 %).

- Quelque 71 % des producteurs forestiers ont effectué des travaux forestiers au cours des cinq dernières années (tableau Q13). De ceux-ci, la moitié (46 %) ont bénéficié d'une aide financière (tableau Q14). Les deux tiers des producteurs forestiers (64 %) ont été conseillés par un technicien ou un ingénieur forestier dans le cadre de leurs travaux des cinq dernières années (tableau Q18).
- Dans le cadre de leurs travaux forestiers, les producteurs impliquent davantage de personnes et de groupes (tableau Q19) que les autres propriétaires : alors que neuf sur dix (88 %) y travaillent personnellement, la moitié (46 %) dit impliquer un conseiller forestier dans la réalisation et un tiers invite un regroupement (36 %), un entrepreneur (34 %) ou des salariés (36 %). Globalement, les producteurs forestiers ont indiqué que 2,5 de ces personnes ou groupes sont impliqués en moyenne (comparativement à 1,4 pour les autres propriétaires).
- Près des deux tiers des producteurs forestiers (62 %) ont l'intention de faire des travaux au cours des cinq années à venir (tableau Q20). Les travaux les plus fréquemment mentionnés sont :

	<i>% des producteurs forestiers</i>
Entretien de la plantation . . . . .	82 %
Éclaircie ou espacement . . . . .	74 %
Coupe partielle avec récupération . . . . .	72 %
Entretien des lignes de lot . . . . .	71 %
Plantation d'arbres . . . . .	68 %
Préparation pour le reboisement . . . . .	54 %
Construction de chemins forestiers . . . . .	46 %

- Le développement durable et la certification environnementale sont des concepts encore neufs : 49 % des producteurs forestiers ont indiqué être très ou plutôt familiers avec le premier et 32 % avec le second.

## *Capsule 6*

# **PROPRIÉTAIRES INACTIFS**

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des caractéristiques des propriétaires inactifs sur le plan de l'exploitation de la forêt. Les propriétaires inactifs sont ceux chez qui aucun bois n'a été récolté depuis qu'ils possèdent des lots boisés dans l'Outaouais. Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Près de quatre propriétaires forestiers sur dix n'a pas récolté de bois sur ses propriétés depuis qu'il les possède; ce groupe contrôle un quart de la superficie boisée.
- Le taux d'inactivité est plus élevé : sur le territoire de l'Office du Pontiac, chez les non-agriculteurs, chez les propriétaires plus âgés, chez les propriétaires de plus petites propriétés, chez ceux qui visent une

rentabilité non-forestière à long terme (p.ex., placement, retraite, leg) ou des objectifs non économiques.

- Les propriétaires inactifs ne récoltent pas de bois (par définition), mais presque la moitié envisage des projets d'aménagement à des fins récréatives personnelles pour les prochaines années.
- Trois facteurs affectent les décisions d'aménagement des propriétaires inactifs et ils sont tous trois reliés à la protection de l'environnement : l'assurance de la protection de l'environnement, l'assurance de la protection des paysages et l'assurance de la protection de la faune.

Voici les observations détaillées.

- Les propriétaires inactifs représentent 39 % de l'ensemble des propriétaires (tableau Q2A) et possèdent 24 % de la superficie boisée et 33 % de la superficie en friche (tableau Q3A). Ils sont proportionnellement plus nombreux chez les propriétaires de 20 ha et moins (50 %) que chez les propriétaires de plus de 100 ha (18 %).
- Le taux d'inactivité est plus élevé sur le territoire de l'Office du Pontiac (49 %) que sur la partie outaouaise du territoire du Syndicat Outaouais-Laurentides (38 %) ou sur le territoire de l'Office de la Gatineau (24 %) (tableau TPRO).

#### Distribution des propriétaires inactifs par TPC

TPC	Proportion de l'ensemble des propriétaires inactifs	Proportion de propriétaires inactifs dans l'ensemble des propriétaires
Office du Pontiac	37 %	49 %
Office de la Gatineau	9 %	24 %
Syndicat Outaouais-Laurentides	54 %	38 %

- Les propriétaires inactifs ont, en moyenne, 58 ans, comparativement à 55 ans pour l'ensemble des propriétaires et 49 ans pour les propriétaires les plus actifs dans la récolte de bois.

- On ne sera pas surpris qu'en 1997 seulement 2 % des revenus des propriétaires inactifs provenaient de la forêt (s'ils n'ont pas coupé de bois, ils ont pu faire payer des droits d'accès ou récolter d'autres ressources) (tableau Q56). Au total, en 1997, 84 % des propriétaires inactifs n'ont tiré aucun revenu de l'exploitation de leurs boisés.
- Quelque 19 % des propriétaires inactifs font aussi de l'exploitation agricole (tableau Q55); par ailleurs, 27 % des agriculteurs sont des propriétaires inactifs comparativement à 44 % des non-agriculteurs (tableau TPRO).
- Presque quatre propriétaires inactifs sur dix (37 %) visent une rentabilité à long terme qui n'est pas associée à la matière ligneuse; un autre 35 % visent des objectifs qui ne sont pas de nature économique (tableau Q1011).
- Le projet le plus fréquent pour les cinq prochaines années chez les propriétaires inactifs sont les développements à des fins récréatives personnelles (47 %); suivent la récolte de bois (34 %) et les aménagements pour augmenter la production de bois (30 %) (tableau Q12).
- Un quart (24 %) des propriétaires inactifs a réalisé ou fait réaliser des travaux forestiers au cours des cinq dernières années, comparativement à 42 % pour l'ensemble des propriétaires (tableau Q13). Quelque 20 % de ceux-là ont bénéficié d'une aide financière (tableau Q14) et un tiers (35 %) a été conseillé par un technicien ou un ingénieur forestier (tableau Q18). Les travaux réalisés le plus fréquemment par ceux qui s'y sont investis au cours des cinq dernières années sont l'éclaircie (51 %), l'entretien des lignes de lot (46 %), l'entretien de la plantation (41 %) et la plantation d'arbres (36 %) (tableau Q17).
- Un quart des propriétaires inactifs ont effectué des travaux et un quart (23 %) a l'intention d'en effectuer dans les cinq prochaines années, démontrant une grande constance à cet égard (tableau Q20). Les travaux planifiés le plus fréquemment pour les cinq prochaines années sont l'éclaircie (68 %), l'entretien de la plantation (65 %), l'entretien des

lignes de lot (61 %), la coupe partielle avec récupération (59 %) et la plantation d'arbres (55 %) (tableau Q21).

- Lorsqu'ils font des travaux forestiers, les propriétaires inactifs utilisent les mêmes personnes et groupes, dans les mêmes proportions, que les propriétaires actifs, à l'exception des entrepreneurs : alors que 24 % de tous les propriétaires utilisent les entrepreneurs dans leurs travaux, seulement 8 % des propriétaires inactifs le font (tableau Q19).
- Le développement durable et la certification environnementale sont des concepts essentiellement étrangers aux propriétaires inactifs : 27 % se disent très ou plutôt familiers avec le premier et alors que 16 % le sont avec la seconde (tableaux Q41A et Q41B).
- 44 % des propriétaires inactifs indiquent être intéressé à améliorer leurs connaissances dans l'un ou l'autre des sujets proposés (tableau Q23). L'ordre des priorités de formation est le même pour ce groupe que pour les propriétaires actifs : fiscalité, insectes et maladies, aménagement pour la faune, travaux d'aménagement forestiers, etc.
- Les trois leviers les plus efficaces pour inciter ces propriétaires inactifs à accroître leurs efforts d'aménagement sont l'assurance de la protection de l'environnement (52 %), l'assurance de la protection des paysages (47 %) et l'assurance de la protection de la faune (48 %) (tableau Q22).

# Capsule 7

## CONSERVATIONNISTES

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des caractéristiques des producteurs catégorisés comme conservationnistes. Les conservationnistes sont définis comme les propriétaires qui:

- ont conservé une partie de leur boisé pour protéger la faune ou un élément rare comme des arbres anciens ou une espèce menacée, ou ont l'intention de le faire au cours des cinq prochaines années;

ET

- sont prêts à modifier leurs interventions sur le milieu forestier pour viser l'un ou l'autre des quatre objectifs suivants :
  - assurer la protection de l'eau et des sols;
  - maintenir la qualité des habitats pour les animaux;
  - assurer la protection des espèces animales et végétales en danger;
  - préserver la qualité visuelle des paysages.

Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Les conservationnistes représentent le quart des propriétaires forestiers de l'Outaouais.
- Cette proportion est plus élevée hors du Pontiac, chez les détenteurs du statut de producteur forestier ainsi que chez les propriétaires qui tirent un revenu d'appoint de la forêt (mais pas un revenu principal).
- Les conservationnistes confient davantage leurs terres boisées aux regroupements et aux sociétés sylvicoles.
- Ils sont beaucoup plus impliqués dans l'exploitation multi-ressources, mais n'ont pas encore saisi toute la signification des concepts de développement durable et de certification environnementale.

Voici les observations détaillées.

- Quelque 25 % des propriétaires forestiers de l'Outaouais se classent parmi les conservationnistes (tableau Q2A); ils possèdent 28 % de la superficie boisée.
- La présence des conservationnistes est plus élevée sur les territoires du Syndicat Outaouais-Laurentides (29 %) et de l'Office de la Gatineau (31 %) que sur le territoire de l'Office du Pontiac (16 %) (tableau TCON). Comme la portion outaouaise du territoire du Syndicat Outaouais-Laurentides compte le plus grand nombre de propriétaires forestiers et une proportion importante de conservationnistes, elle abrite 63 % de tous les conservationnistes outaouais (tableau STRAT).

**Distribution des conservacionnistes par TPC**

<b>TPC</b>	<b>Proportion de l'ensemble des conservacionnistes</b>	<b>Proportion de conservacionnistes dans l'ensemble des propriétaires</b>
Office du Pontiac	19 %	16 %
Office de la Gatineau	19 %	31 %
Syndicat Outaouais-Laurentides	63 %	29 %

- Les conservacionnistes ont confié une moyenne de 17 ha à des sociétés sylvicoles ou à des groupements forestiers, soit près de trois fois plus que les autres propriétaires (tableau Q4A), de sorte que la moitié (50 %) des terres sous aménagement appartiendraient à des conservacionnistes.
- La moitié (48 %) des conservacionnistes possède le statut de producteur forestier (tableau Q54); 39 % des producteurs forestiers se classent chez les conservacionnistes (tableau TCON).
- Il y a peu de différences dans la proportion des revenus de 1997 que représente les revenus de la forêt pour les conservacionnistes et les autres propriétaires (tableau Q56). Les premiers sont plus susceptibles d'avoir tiré des revenus de la forêt au cours des dix dernières années (51 % vs. 38 %) (tableau Q57). Par contre, les conservacionnistes sont significativement plus nombreux chez ceux qui tirent un revenu d'appoint de la forêt (45 %) que chez ceux qui n'en tirent aucun revenu (21 %) ou chez ceux qui en font leur source principale de revenu (29 %) (tableau TCON).
- Les conservacionnistes sont un peu plus susceptibles que les autres propriétaires d'avoir réalisé ou fait réaliser des travaux d'aménagements forestiers au cours des cinq dernières années (52 % vs. 39 %) (tableau Q13).
- Lorsqu'ils effectuent des travaux, ils impliquent beaucoup plus souvent les conseillers forestiers (43 % vs. 20 %) et les regroupements forestiers ou sociétés sylvicoles (43 % vs. 16 %) (tableau Q19).

- Les conservationnistes sont légèrement plus nombreux à avoir récolté du bois sur leurs lots depuis qu'ils les possèdent (74 % vs. 62 %) (tableau Q25), mais la fréquence à laquelle les producteurs récoltent est la même qu'ils soient classés comme conservationnistes ou non (tableau Q26).
- Les conservationnistes sont davantage impliqués dans l'exploitation des ressources non ligneuses de leurs boisés. Quelque 92 % ont réalisé l'un ou l'autre des huit projets analysés ici (tableau Q39), comparativement à 57 % chez les autres propriétaires. La protection de la faune ou d'une rareté est l'activité la plus populaire (79 % vs. 21 % chez les autres propriétaires; c'est un critère définisseur de la catégorie), suivie de la chasse à des fins personnelles (53 % vs. 38 %). La cueillette des petits fruits et des champignons a attiré 25 % des conservationnistes au cours des cinq dernières années.
- Les conservationnistes indiquent des intentions semblables, quoique légèrement plus fermes encore, quant à leurs projets multi-ressources pour les cinq prochaines années (tableau Q40).
- Les concepts de développement durable et de certification environnementale sont peu définis, même pour le groupe aguerri des conservationnistes : 56 % disent être très ou plutôt familiers avec le développement durable et 37 % avec la certification environnementale (tableau Q41A et Q41B). Ces proportions sont plus élevées que chez les autres propriétaires.
- Les sources d'information utilisées par les conservationnistes pour les questions forestières ne diffèrent pas de celles déclarées par les autres propriétaires : le syndicat ou l'office vient en premier avec 21 % des réponses des conservationnistes (18 % chez les autres), suivi du MRN (17% vs. 14 %) ainsi que des amis et de la famille (16 % vs. 17 %) (tableau Q51). La seule différence est que les conservationnistes sont moins nombreux à ne pas savoir que répondre à cette question (9 % de sans réponse comparativement à 25 % chez les autres propriétaires).

# Capsule 8

## AMÉNAGISTES

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des caractéristiques et comportements des propriétaires « aménagistes ». Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Un propriétaire a été classé comme « aménagiste » s'il effectue des coupes sur ses lots au moins tous les sept ans et s'il rencontre l'une ou l'autre des trois conditions suivantes :

- avoir des projets proactifs pour ses terres au cours des cinq prochaines années, autres que la vente (question Q12);
- avoir fait des travaux au cours des cinq dernières années, autres que la coupe totale (question Q17);
- planifier des travaux au cours des cinq dernières années, autres que la coupe totale (question Q21).

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Les aménagistes représentent 42 % de tous les propriétaires forestiers de l'Outaouais et possèdent 60 % de la superficie boisée. La présence des aménagistes se chiffre à 31 % sur le territoire de l'Office du Pontiac, à 44 % sur le territoire du Syndicat Outaouais-Laurentides et à 52 % sur le territoire de l'Office de la Gatineau
- Ils entretiennent beaucoup plus de projet pour leurs terres que les non-aménagistes : ils récolteront davantage, travailleront davantage à l'augmentation de la productivité du boisé, exploiteront davantage à des fins agricoles, exploiteront davantage d'autres produits forestiers.
- Le tiers des aménagistes a bénéficié d'aide financière, mais 84 % des aménagistes ont effectué d'autres travaux sans aide financière.
- Le fait d'être classé comme aménagiste n'affecte pas les stratégies d'exploitation de la matière ligneuse et des ressources non ligneuses.
- Les concepts de développement durable et de certification environnementale sont encore mal connus chez les aménagistes.

Voici les observations détaillées.

- 42 % de tous les propriétaires forestiers se classent comme aménagistes.
- Ils possèdent 60 % de la superficie boisée (tableau Q2A) et 51 % de la superficie en friche (tableau Q3A); 22 % ont l'intention de reboiser ces friches au cours des cinq prochaines années alors qu'un autre 20 % le feront peut-être (tableau Q3B).
- La présence des aménagistes se chiffre à 31 % sur le territoire de l'Office du Pontiac, à 44 % sur le territoire du Syndicat Outaouais-Laurentides et à 52 % sur le territoire de l'Office de la Gatineau (tableau TAMEN).

- 62 000 ha ou 67 % des terres boisées sous aménagement par un groupement forestier appartiennent à des aménagistes (tableau Q4A), ce qui représente 16 % de la superficie possédée par les aménagistes.
- Les aménagistes visent davantage la rentabilité forestière (37 % vs. 14 % pour les non-aménagistes; tableau Q1011), tant à court terme (8 % vs. 1 %) qu'à long terme (29 % vs. 13 %), mais moins la rentabilité non forestière à long terme (23 % vs. 34 %).
- Ils entretiennent beaucoup plus de projet pour leurs terres (tableau Q12) : ils récolteront davantage (81 % vs. 40 % pour les non-aménagistes); ils travailleront davantage à l'augmentation de la productivité du boisé (63 % vs. 31 %); ils exploiteront davantage à des fins agricoles (40 % vs. 19 %); ils exploiteront davantage d'autres produits forestiers (16 % vs. 8 %).
- 58 % des aménagistes ont effectué des travaux au cours des cinq dernières années (comparativement à 30 % pour les autres; tableau Q13); 49 % ont l'intention d'en effectuer au cours des cinq prochaines années (vs. 25 % pour les autres; tableau Q20).
- Le tiers des aménagistes (32 %) a bénéficié d'aide financière (tableau Q14), mais 95 % des aménagistes ont effectué une partie ou tous leurs travaux sans aide financière (tableau Q16B).
- Les travaux non subventionnés les plus populaires (tableau Q17) sont : la coupe partielle avec récupération (84 %), l'éclaircie (65 %), l'entretien des lignes de lot (57 %) et la construction de chemins forestiers (52 %). Les autres catégories de travaux sont entrepris par moins de la moitié des aménagistes et par des proportions équivalentes d'aménagistes et de non-aménagistes.
- 45 % des aménagistes ont été conseillés par un technicien ou un ingénieur forestier (tableau Q18).

- Les aménagistes s'investissent davantage personnellement (92 % vs. 74 %) dans leurs travaux et ils impliquent plus souvent un entrepreneur (30 % vs. 15 %) ou des salariés (28 % vs. 17 %) (tableau Q19).
- Parmi les propriétaires ayant l'intention d'effectuer des travaux au cours des cinq prochaines années, les aménagistes planifient essentiellement les mêmes travaux, dans les mêmes proportions, que les non-aménagistes, sauf dans deux cas : ils construiront davantage de chemins forestiers (43 % vs. 27 %) et s'intéresseront moins à la lutte contre les insectes et les maladies (26 % vs. 43 %) (tableau Q21).
- Les aménagistes sont plus sensibles à presque tous les incitatifs à l'aménagement qui leur ont été proposés; seuls 9 % des aménagistes ne réagissent à aucun des facteurs incitatifs comparativement à 22 % des non-aménagistes (tableau Q22). Les incitatifs qui les touchent le plus sont les suivants : la protection de l'environnement (68 %), la protection des paysages (65 %), la protection de la faune (63 %) ainsi que le temps disponible (60 %).
- Les aménagistes sont à peine moins nombreux (47 %) à déclarer n'avoir besoin d'aucune formation dans divers sujets reliés à la forêt en comparaison aux non-aménagistes (55 %) (tableau Q23). Par contre, pour chaque sujet proposé, une proportion significativement supérieure des aménagistes exprime un intérêt de formation. Le sujet le plus populaire est la fiscalité pour les propriétaires (44 %) suivie de la prévention des maladies (42 %) et des travaux d'aménagement forestiers (40 %).
- Selon les résultats de notre sondage aléatoire et les déclarations volontaires et confidentielles des propriétaires consultés, la production ligneuse des aménagistes est la suivante :
  - 33 % des aménagistes ont produit du bois de chauffage; ils comptent 81 % de la production, soit près de 150 000 m<sup>3</sup> (tableau Q30);
  - 26 % des aménagistes ont produit du bois de sciage résineux; ils comptent 92 % de la production, soit près de 154 000 m<sup>3</sup> (tableau Q31);

- 25 % des aménagistes ont produit du bois de sciage de feuillus; ils comptent 96 % de la production, soit près de 69 000 m<sup>3</sup> (tableau Q32);
  - 25 % des aménagistes ont produit du bois à pâte résineux, ils comptent 95 % de la production, soit près de 138 000 m<sup>3</sup> (tableau Q33);
  - 27 % des aménagistes ont produit du bois à pâte de feuillus; ils comptent 98 % de la production, soit près de 151 000 m<sup>3</sup> (tableau Q34).
- 
- Les deux tiers (65 %) des aménagistes effectuent des coupes chaque année (tableau Q26). Une proportion semblable (63 %) coupe alors moins de 5 % de la surface de l'ensemble de leurs terres (tableau Q27). La majorité (56 %) coupe quelques arbres sur l'ensemble du terrain, mais 14 % abattent plus de 75 % des arbres de 10 cm ou plus (tableau Q28). Les aménagistes choisissant d'abattre surtout les arbres matures (46 %) sont aussi nombreux que ceux qui choisissent tous les diamètres (44 %) (tableau Q35). De même, 40 % sélectionnent d'abord les arbres de mauvaise qualité et 42 %, les arbres de bonne et de mauvaise qualité. En général (68 %), les aménagistes considèrent qu'ils effectuent des coupes partielles légères; 10 % décrivent plutôt leur stratégie comme une coupe par trouée (tableau Q29). Ces stratégies d'exploitation de la matière ligneuse sont semblables pour les aménagistes et les non-aménagistes qui récoltent du bois.
- 
- Dans l'ensemble, les aménagistes utilisent les autres ressources de leurs terres dans des proportions comparables aux non-aménagistes (tableau Q39), sauf pour la chasse à des fins personnelles qui est le fait de 50 % des aménagistes et de 36 % des autres. 71 % des aménagistes ont utilisé les « autres ressources » comparativement à 63 % des non-aménagistes.
- 
- 70 % des aménagistes ont l'intention d'utiliser les ressources non ligneuses de leurs terres au cours des cinq prochaines années (55 % chez les non-aménagistes; tableau Q40). Encore ici, la différence se situe surtout sur le plan de la chasse aux fins personnelles (52 % vs. 33 %).

- 44 % des aménagistes se disent plutôt ou très familier avec le concept de développement durable (28 % chez les nno-aménagistes; tableau Q41A). La certification environnementale est moins bien connue : 28 % et 17 % la connaissent très ou plutôt bien chez les aménagistes et les non-aménagistes, respectivement (tableau Q41B).
- Pour les aménagistes, la première source d'information sur la forêt est le syndicat ou l'office (27 %) (tableau Q51), suivi du MRN (15 %) ainsi que des amis et de la famille (14 %).
- 20 % des aménagistes seraient intéressés à participer à un concours du mérite forestier.
- 44 % des aménagistes ont retiré un revenu de l'exploitation de leurs boisés en 1997 (tableau Q56) alors que 46 % n'en ont retiré aucun et 10 % n'ont pas fourni cette information; en moyenne, 14 % des revenus des aménagistes proviennent de leurs boisés, comparativement à 3 % pour les non-aménagistes.
- Au cours des dix dernières années, 68 % des aménagistes ont retiré des revenus de l'exploitation de leurs boisés (tableau Q57), comparativement à 23 % des non-aménagistes.

## ***Capsule 9***

# ***ACÉRICULTEURS***

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des caractéristiques des acériculteurs. Sont classés comme acériculteurs tous les propriétaires qui ont produit du sirop d'érable en 1997. Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses. Comme l'échantillon ne compte que 61 propriétaires acériculteurs, les analyses sont limitées.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- 11 % des propriétaires ont produit du sirop d'érable en 1997; la moitié des acériculteurs sont aussi impliqués dans l'exploitation agricole.
- Les acériculteurs de 1997 présentent des signes d'essoufflement : près du quart d'entre eux ne compte pas produire de sirop d'érable au cours des cinq prochaines années et la proportion ayant l'intention de faire des travaux d'aménagement forestier au cours des cinq prochaines années est deux fois moindre que celle ayant fait des travaux au cours des cinq dernières années.

- Un nouveau contingent de propriétaires s'intéresse à l'acériculture; si leurs projets se réalisent, les acériculteurs représenteront 16 % de l'ensemble des propriétaires dans cinq ans.
- Les acériculteurs sont plus actifs dans tous les types de production.

Voici les observations détaillées.

- Quelque 11 % des propriétaires se classent dans le groupe des acériculteurs (tableau TACE).
- Compte tenu des limites statistiques de notre échantillon, on retrouve davantage d'acériculteurs chez les producteurs réguliers de bois (18 %), chez les producteurs de feuillus de sciage (22 %), chez les propriétaires tirant un revenu d'appoint de la forêt (21 %) mais non un revenu principal), chez les propriétaires ayant tiré un revenu de la forêt au cours des dix dernières années (14 %), chez les conservationnistes (17 %), dans la MRC Papineau (17 %) ainsi que chez les agriculteurs (18 %) (tableau TACER).
- Près de la moitié (45 %) des acériculteurs font aussi de l'exploitation agricole (comparativement à 26 % pour les non-acériculteurs) (tableau Q55).
- Les acériculteurs tirent une proportion plus importante de leur revenus de la forêt, en comparaison avec les autres propriétaires (tableau Q56); les proportions exactes sont incertaines compte tenu du taux de non-réponse à cette question chez les acériculteurs.
- En comparaison avec les propriétaires ne produisant pas de sirop d'érable, les acériculteurs confient des superficies équivalentes aux sociétés sylvicoles et aux groupements forestiers (tableau Q4A).
- Les acériculteurs ont les mêmes projets que les autres propriétaires pour les cinq prochaines années à ceci près qu'ils sont beaucoup plus nombreux (77 % vs. 9 %) à vouloir produire du sirop d'érable (tableau Q12). Le chiffre de 77 % indique une possibilité de réduction

significative de la production acéricole chez les acériculteurs actuels au cours des prochaines années puisque près du quart d'entre eux (23 %) n'ont pas l'intention de s'y investir. Cette réduction serait toutefois compensée par l'arrivée de nouveaux producteurs de sorte la proportion d'acériculteurs passerait de 11 % à 16 % au cours des prochaines années si les projets actuels se réalisaient.

- Près de six acériculteurs sur dix (58 %) ont réalisé des travaux forestiers au cours des cinq dernières années (tableau Q13) soit près de deux fois plus que les autres propriétaires (30 %). Quelque 90 % ont effectué une partie ou tous leurs travaux sans aide financière (tableau Q16B). Ces travaux sont les mêmes que ceux effectués par les autres propriétaires (selon les marges d'erreurs statistiques) soit principalement des éclaircies (73 %), des coupes partielles avec récupération (68 %), l'entretien de lignes de lots (51 %) et de l'entretien de plantations (45 %) (tableau Q17).
- S'ils ont fait davantage de travaux que les autres propriétaires au cours des cinq dernières années, les acériculteurs semblent s'essouffler : seulement 31 % d'entre eux entendent faire quelque travail forestier que ce soit au cours des cinq prochaines années (tableau Q20). Les travaux envisagés sont les mêmes que ceux planifiés par les autres propriétaires et les mêmes que ceux effectués au cours des cinq dernières années (tableau Q21).
- Sept acériculteurs sur dix (71 %) ont déjà récolté du bois sur leurs lots (tableau Q25). La moitié d'entre eux (52 %) en récolte chaque année; à l'autre extrême, le quart (23 %) ne récolte pas plus souvent qu'aux six ans (tableau Q26). Les deux tiers (65 %) des coupes sont partielles légères et 16 % par trouée (tableau Q29).
- Comme l'indique le tableau suivant, les acériculteurs sont plus actifs dans tous les types de production (tableaux Q30 à Q34)

**Proportion des acériculteurs ayant récolté d'autres produits en 1997**

	<b>Proportion des acériculteurs</b>	<b>Proportion des autres propriétaires</b>
Bois de chauffage	49 %	36 %
Résineux de sciage	18 %	13 %
Feuillus de sciage	18 %	7 %
Résineux à pâte	12 %	8 %
Feuillus à pâte	11 %	9 %

- Les acériculteurs présentent le même patron d'activités multiressources que les autres propriétaires : 33 % ne réalisent aucune des activités analysées ici (tableau Q39) et près de la moitié s'intéresse à la chasse à des fins personnelles (47 %) et à la protection de la faune et des raretés (45 %).
- Les projets multiressources des cinq prochaines années sont essentiellement les mêmes pour les acériculteurs et pour les autres propriétaires (tableau Q40) sauf pour la culture du ginseng qui attire 11 % des premiers et seulement 3 % des seconds.
- Les acériculteurs utilisent le MRN plus fréquemment que les autres propriétaires (23 % vs. 13 %) comme source d'information sur la forêt (tableau Q51); c'est en fait la source d'information la plus populaire. Ils recourent aussi plus souvent à la société sylvicole ou au groupement forestier comme source d'information (9 % vs. 3 %).

# ***Capsule 10***

## ***PROPRIÉTAIRES DE PLUS DE 100 HECTARES***

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des caractéristiques des propriétaires de 100 ha et plus de terres boisées. Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- 14 % des propriétaires de l'Outaouais possèdent plus de 100 ha de terres boisées; ils possèdent 48 % de toutes les terres boisées de la région.
- Près de la moitié de ces grands propriétaires visent souvent la rentabilité forestière à long terme; ils sont peu nombreux à viser des objectifs non économiques.

- Ils sont très actifs dans l'aménagement et dans la récolte de bois.
- Les grands propriétaires forment le groupe le plus intéressé à améliorer ses connaissances dans divers domaines de l'exploitation forestière.
- Les trois quarts des grands propriétaires sont prêts à adapter leurs interventions en forêt pour respecter les principes du développement durable; mieux, plus de la moitié de tous les grands propriétaires accepte l'idée de l'inspection de leurs pratiques forestières pour assurer le respect de ces principes.

Voici les observations détaillées.

- Quelque 14 % des propriétaires de l'Outaouais possèdent plus de 100 ha de terres boisées. Ils contrôlent 48 % de la superficie boisée de l'Outaouais (tableau Q2A). En moyenne, ils ont 39 ha de terre en friche (tableau Q3A) et 40 ha sous aménagement par une société sylvicole ou un groupement forestier (tableau Q4A); 30 % ont confié au moins une partie de leurs possessions à ces organisations.
- La proportion des propriétaires qui possèdent plus de 100 ha de terres boisées est plus élevée chez les producteurs réguliers qui vendent du bois (32 %), chez les détenteurs du statut de producteur forestier (29 %), chez les propriétaires tirant la majorité de leurs revenus de la forêt (44 %), sur le territoire de l'Office de la Gatineau (19 %; 16 % sur le territoire de l'Office du Pontiac et 12 % sur la partie outaouaise du territoire du Syndicat Outaouais-Laurentides), chez les propriétaires visant la rentabilité forestière à long terme (28 %), chez les aménagistes (23 %) ainsi que chez les propriétaires effectuant des travaux avec et sans aide (34 %) (tableau T100).
- 27 % des revenus des propriétaires de plus de 100 ha proviennent de la forêt; seul un tiers (32 %) n'en a tiré aucun revenu en 1997, comparativement à 65 % chez tous les propriétaires (tableau Q56).
- Ces grands propriétaires sont fortement axés sur l'investissement à long terme : 63 % visent la rentabilité à long terme (tableau Q10). Ils sont

aussi plus nombreux que les autres propriétaires à viser la rentabilité immédiate (17 % vs. 10 % chez tous les propriétaires) mais moins nombreux à viser des objectifs non économiques (17 % vs. 32 % pour tous les propriétaires). Ils sont beaucoup plus axés sur la ressource forestière : 42 % visent la rentabilité forestière à long terme et 15 % la rentabilité forestière immédiate (tableau Q1011).

- Leurs projets pour les cinq années à venir reflètent ces objectifs : 78 % comptent récolter du bois et 69 % veulent aménager pour augmenter la production de bois (tableau Q12); de plus, 63 % veulent faire des aménagements pour des fins récréatives personnelles.
- Les deux tiers (66 %) ont réalisé des travaux forestiers au cours des cinq dernières années (comparativement à 42 % pour l'ensemble des propriétaires) (tableau Q13) et 95 % ont effectué une partie ou tous leurs travaux sans aucune aide financière (tableau Q16B).
- Lorsqu'ils font des travaux, les propriétaires de plus de 100 ha boisés s'impliquent autant que les autres propriétaires (88 %); ils se caractérisent par contre par une utilisation plus intensive des entrepreneurs (46 %) et des salariés (41 %) (tableau Q19).
- Il s'agit du groupe le plus intéressé à des compléments de formation : 56 % des grands propriétaires ont mentionné au moins un sujet d'intérêt (tableau Q23). Les sujets qui les intéressent sont, dans l'ordre :

La fiscalité pour les propriétaires	47 %
La prévention des insectes et des maladies	45 %
Les travaux d'aménagement forestier	42 %
Le mesurage et le classement	41 %
La sécurité dans les travaux	39 %
Les aménagements pour la faune	39 %
Les saines pratiques d'intervention	36 %
Les procédés de récolte du bois	35 %
Le découpage des billots	35 %
L'aménagement intégré des ressources	31 %

- 79 % des propriétaires de plus de 100 ha boisés ont indiqué avoir réalisé des activités associées au multiresource au cours des cinq dernières années (tableau Q39) : 55 % ont pratiqué la chasse à des fins personnelles et 43 % ont fait des aménagements pour protéger la

faune ou des raretés. La location à des chasseurs est plus fréquente chez ces propriétaires : 15 % ont réalisé cette activité comparativement à 5 % pour l'ensemble des propriétaires. Les projets multiressources pour les cinq prochaines années sont sensiblement les mêmes que ceux des cinq dernières années (tableau Q40) : les deux activités principales sont les mêmes et dans les mêmes proportions et la location aux chasseurs occupe toujours une place de choix dans les projets des grands propriétaires.

- Plus de 80 % des propriétaires de plus de 100 ha boisés sont prêts à modifier leurs interventions sur le milieu forestier pour respecter cinq des sept objectifs du développement durable (tableau Q42); l'appui est légèrement moindre pour la prise en compte des préoccupations des populations touchées (73 %) et la récolte selon la capacité des milieux (72 %). Même dans ces deux derniers cas, la majorité en faveur est écrasante.
- Au total, 73 % des grands propriétaires se sont dits prêts à mettre en pratique les sept principes mentionnés pour vendre leur bois, soit une proportion plus grande que chez tous les autres groupes de propriétaires selon la taille de leurs possessions (tableau Q43). Quelque 57 % de tous les propriétaires de plus de 100 ha boisés (ou 78 % des 73 % prêts à adopter les principes de développement durable) sont aussi disposés à ce qu'un inspecteur vérifie le respect des principes dans leurs travaux.
- 84 % des grands propriétaires ont coupé du bois sur leurs propriétés depuis qu'ils les possèdent (tableau Q25). Plus de la moitié (57 %) en coupent chaque année (tableau Q26). Lorsqu'ils coupent du bois, la pluralité (44 %) touchent à moins de 5 % de leurs terres, mais un tiers (32 %) coupe sur 5 % à 24 % de leurs terres (tableau Q27). Les plus nombreux (40 %) coupent un arbre ici et là, mais près d'un sur cinq (19 %) coupent entre un tiers et la moitié des arbres de 10 cm et plus (tableau Q28); les grands propriétaires sont d'ailleurs le groupe où les producteurs sont les plus nombreux à déclarer couper principalement les arbres à forts diamètres (56 %) (tableau Q35). La majorité (69 %)

s'en tient à une coupe partielle légère; un autre groupe de 13 % décrit ses pratiques comme de la coupe partielle forte (tableau Q29).

- Après une coupe, la moitié (49 %) des propriétaires de plus de 100 ha mentionne que le repeuplement se fait avec des espèces de moins grandes valeurs comme le peuplier ou le tremble (tableau Q37); 37 % indiquent que le repeuplement se fait avec des espèces recherchées comme l'érable ou le sapin.



# Capsule 11

## **PRODUCTEURS DE BOIS DE CHAUFFAGE**

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des caractéristiques des producteurs de bois de chauffage. Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Les producteurs de bois de chauffage sont environ quatre fois plus susceptibles que les autres propriétaires de produire du bois de sciage ou du bois à pâte. Quelque 43 % possèdent le statut de producteur forestier. Néanmoins, c'est une minorité des producteurs de bois de chauffage qui est impliquée dans ces productions (p.ex., 25 % produisent du bois de sciage résineux).
- Leur implication dans la forêt transparaît aussi dans leurs projets plus nombreux pour les cinq prochaines années.

- Ils soumettent leurs boisés à des coupes moins intensives que les autres producteurs et visent davantage les arbres de mauvaise qualité. Par contre, ils récoltent dans les mêmes proportions que les autres propriétaires les arbres matures.
- 30 % des producteurs de bois de chauffage ont utilisé les services d'un syndicat ou d'un office de bois; ils en font leur première source d'information.

Voici les observations détaillées.

- 37 % des propriétaires de l'Outaouais ont produit du bois de chauffage en 1997; ils possèdent 42 % des terres boisées (tableau Q2A).
- Les données de cette enquête permettent d'estimer la production de bois de chauffage en 1997 comme suit (tableau Q30) :

#### Production de bois de chauffage en 1997

	% des propriétaires ayant produit du bois de chauffage	volume produit (m <sup>3</sup> )
<b>Ensemble de l'Outaouais</b>	<b>37 %</b>	<b>185 000</b>
Office du Pontiac	25 %	35 000
Office de la Gatineau	46 %	21 000
Syndicat Outaouais-Laurentides	42 %	128 000

- Les producteurs de bois de chauffage sont beaucoup plus nombreux que les autres à entretenir des projets pour leurs lots : au cours des cinq prochaines années, 77 % veulent récolter du bois (vs. 45 %), 61 % veulent aménager pour augmenter la production de bois (vs. 35 %) et 38 % veulent exploiter leurs terres à des fins agricoles (vs. 21 %) (tableau Q12).
- Quoique la différence entre les producteurs de bois de chauffage et les autres propriétaires soit moindre à cet égard, les premiers sont tout de même plus susceptibles de vouloir développer leur boisé pour des fins récréatives personnelles (57 % vs. 47 %) (tableau Q12).

- Lorsqu'ils font des travaux forestiers, les producteurs de bois de chauffage s'impliquent eux-mêmes (et impliquent les membres de leur famille) légèrement plus souvent (91 %) que les autres propriétaires (80 %) (tableau Q19). Le recours aux autres personnes et organismes testés est le même pour les producteurs de bois de chauffage et pour les autres propriétaires.
- Par définition, puisqu'ils récoltent tous, les producteurs de bois de chauffage effectuent plus fréquemment des coupes sur leurs lots. La moitié (50 %) coupe chaque année (tableau Q26) et un 15 % additionnel coupe aux deux ou trois ans.
- Deux producteurs de bois de chauffage sur trois (67 %) soumettent moins de 5 % de la surface de l'ensemble de leurs terres à la coupe, lors de chacune des coupes (tableau Q27); 17 % visent de 5 % à 24 % de la surface. Les proportions équivalentes pour les producteurs de bois qui ne font pas de bois de chauffage sont 49 % et 23 %.
- La proportion des arbres matures (10cm et plus) coupée par les producteurs de bois de chauffage est la même que celle identifiée chez les autres propriétaires effectuant des coupes (tableau Q28) : 58 % coupent quelques arbres ici et là alors qu'à l'autre extrême 14 % coupent plus de 75 % de ces arbres.
- De même, les producteurs de bois de chauffage adoptent le même comportement vis-à-vis la taille des arbres récoltés que les autres propriétaires qui effectuent des coupes (tableau Q35) : 44 % coupent les arbres à fort diamètre principalement et 46 % choisissent des arbres de tous les diamètres.
- Par contre, les producteurs de bois de chauffage axent leurs coupes davantage sur les arbres de mauvaise qualité (47 % vs. 33 %) que les autres propriétaires effectuant des coupes (tableau Q36).
- Les producteurs de bois de chauffage sont plus enclins à effectuer des coupes partielles légères (74 % vs. 58 % pour les autres propriétaires;

tableau Q29) que des coupes partielles fortes (4 % vs. 13 % pour les autres).

- Le tableau-synthèse qui suit indique les proportions des producteurs de bois de chauffage (et des autres propriétaires) qui déclarent, dans le cadre de notre sondage aléatoire à participation volontaire, avoir produit différents types de bois au cours de 1998 (tableaux Q31 à Q34).

**Activité de production des producteurs de bois de chauffage  
et des autres propriétaires**

<b>Produisent du bois de...</b>	<b>% des producteurs de bois de chauffage</b>	<b>% des autres propriétaires</b>
sciage résineux	25 %	6 %
sciage feuillus	18 %	3 %
pâte résineux	14 %	4 %
pâte feuillus	17 %	4 %

- Les sachant plus actifs dans tous les types de production de matière ligneuse, on ne sera pas surpris de découvrir que les producteurs de bois de chauffage ont plus souvent utilisé les services des syndicats et offices de bois (30 % vs. 14 %), des groupements ou sociétés sylvicoles (18 % vs. 11 %) et des conseillers forestiers accrédités (17 % vs. 9 %) (tableau Q46). Dans les deux groupes, 10 % ont utilisé des entrepreneurs privés. Au total, 37 % des producteurs de bois de chauffage ont utilisé les services de l'un ou l'autre des groupes mentionnés, comparativement à 23 % des autres propriétaires.
- Les producteurs de bois de chauffage utilisent principalement les sources suivantes pour s'informer sur la forêt : le syndicat ou l'office (26 %), les amis et la famille (15 %), le MRN (13 %) ainsi que les journaux et périodiques (11 %) (tableau Q51).
- Les producteurs de bois de chauffage sont un peu plus susceptibles d'être en chômage (5 % vs. 1 %) que les autres propriétaires et un peu moins à la retraite (28 % vs. 37 %) (tableau Q53). La majorité est en emploi (65 %).

- Quelque 43 % des producteurs de bois de chauffage possèdent le statut de propriétaire forestier comparativement à 25 % chez les autres propriétaires (tableau Q54).
- Les producteurs de bois de chauffage sont moins susceptibles de n'avoir tiré aucun revenu de l'exploitation de leurs boisés en 1997 (51 % vs. 73 %) (tableau Q56), mais la moyenne de la part de ces revenus dans leurs revenus globaux est équivalente à celle des autres propriétaires (9 % vs. 7 %).



# Capsule 12

## **DESCRIPTION DES PROPRIÉTÉS**

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des caractéristiques des propriétés. Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Les propriétaires de terres boisées de 4 ha et plus cumulent environ 650 000 ha de terres boisées.
- La propriété moyenne compte 95 ha dont 62 ha sont boisés. La moitié des propriétés sont constituées de 60 ha ou moins dont 36 ha ou moins sont boisés.
- Selon notre sondage, près de la moitié des terres boisées de l'Outaouais sont situées dans la portion outaouaise du territoire du

Syndicat Outaouais-Laurentides, un tiers sur le territoire de l'Office du Pontiac et un cinquième sur le territoire de l'Office de la Gatineau.

Voici les observations détaillées.

- Selon les données de cette enquête, les propriétaires de terres boisées de 4 ha et plus cumulent 1 million d'hectares de propriétés, boisées ou non. Ils posséderaient environ 650 000 ha de terres boisées.
- Un premier groupe de propriétés (38 %) comptent 40 ha et moins (boisés ou non), un tiers (33 %), 41 à 100 ha et un dernier groupe (27 %), 100 ha et plus (tableau Q1A). La propriété moyenne compte 95 ha; la moitié des propriétés ont 60 ha ou moins. Les propriétés sont de même taille, d'un territoire de plan conjoint à l'autre (à l'intérieur des marges d'erreurs statistiques).
- S'en tenant aux superficies boisées, 32 % comptent 20 ha et moins (tableau Q2A), 27 %, de 21 à 40 ha, 24 %, de 41 à 100 ha, 13 %, 100 ha et plus. La superficie moyenne est de 62 ha alors que la moitié des propriétés comptent 36 ha et moins. La superficie boisée moyenne est un peu plus grande sur le territoire de l'Office de la Gatineau (77 ha) que sur celui de l'Office du Pontiac (69 ha) et celui du Syndicat Outaouais-Laurentides (54 ha).
- Selon les données de ce sondage, le territoire de l'Office de la Gatineau regroupe 18 % de ces terres boisées, l'Office du Pontiac, 34 %, et la portion outaouaise du territoire du Syndicat Outaouais-Laurentides, 48 %.
- les propriétaires de terres boisées de 4 ha et plus possèdent 146 000 ha de terres en friche (15 ha par propriétaire) (tableau Q3A); 20 % des propriétaires ont l'intention de reboiser ces friches au cours des cinq prochaines années alors qu'un 14 % additionnel le fera peut-être (tableau Q3B).
- 59 % des propriétés sont constitués d'un seul ensemble de lots adjacents ou d'un seul lot; 18 % comptent deux propriétés séparées et

21 % plus de deux propriétés séparées (tableau Q5). Ce portrait est le même d'un TPC à l'autre.

- Après une coupe, les terres sont régénérées le plus souvent par des espèces recherchées comme l'érable ou le sapin (45 %), ensuite par des peupliers ou des trembles (38 %), enfin par des espèces indésirables comme le foin ou le framboisier (3 %) (tableau Q37). Le territoire de l'Office de la Gatineau est davantage régénéré par les peupliers et les trembles (47 %) alors que le territoire du Syndicat Outaouais-Laurentides l'est davantage par des espèces recherchées (51 %). Le territoire de l'Office du Pontiac se conforme aux données générales pour le territoire de l'Agence.



# Capsule 13

## TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des travaux d'aménagement non subventionnés entrepris au cours des cinq dernières années et des travaux prévus pour les cinq années à venir. Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Au cours des cinq dernières années, 42 % des propriétaires ont effectué des travaux. La tendance est à la baisse puisque 35 % des propriétaires indiquent avoir l'intention de réaliser des travaux au cours des cinq prochaines années.
- Les propriétaires effectuant des travaux non subventionnés (94 %) sont beaucoup plus nombreux que ceux réalisant des travaux en partie avec subvention (23 %).

- L'implication dans les travaux d'aménagement va de pair avec les propriétés de plus de 100 ha, les objectifs de rentabilité à long terme, la récolte de bois, l'aménagement multiresource, la familiarité avec le développement durable et la certification environnementale, la participation au marché du travail ainsi que la production d'un revenu forestier.
- Les propriétaires les moins impliqués dans les travaux d'aménagement possèdent de plus petites propriétés, visent des objectifs non forestiers et non économiques, sont peu intéressés à la formation sur le milieu forestier, s'informent peu sur la forêt et sont beaucoup plus susceptibles d'être à la retraite.

Voici les observations détaillées.

- Plus de quatre propriétaires sur dix (42 %) ont réalisé des travaux forestiers au cours des cinq dernières années (tableau Q13); ils possèdent 58 % de la superficie boisée de l'Outaouais.
- Alors qu'un quart (23 %) des propriétaires ont reçu des subventions pour une partie de leurs travaux au cours des cinq dernières années (tableau Q14), plus de neuf sur dix (94 %) ont fait des travaux sans subvention (tableau Q16B). En fait, seulement 6 % des propriétaires ayant fait des travaux ont été subventionnés pour tous leurs aménagements.
- Le tableau suivant fait la liste des travaux non subventionnés des cinq dernières années selon la proportion des propriétaires qui déclarent les avoir effectués (tableau Q17).

**Travaux effectués au cours des cinq dernières années (Q17)**  
(pourcentage des propriétaires ayant fait des travaux sans subvention)

	Outaouais	Office du Pontiac	Office de la Gatineau	Synticat Outaouais-Laurentides
Coupe partielle avec récupération	65 %	60 %	74 %	65 %
Éclaircie ou espacement	56 %	53 %	63 %	56 %
Entretien des lignes de lot	53 %	40 %	68 %	53 %
Entretien de la plantation	46 %	48 %	46 %	44 %
Construction de chemins forestiers	43 %	26 %	53 %	48 %
Plantation d'arbres	34 %	37 %	32 %	33 %
Préparation pour reboisement	32 %	31 %	33 %	32 %
Plan de gestion ou d'aménagement	26 %	21 %	28 %	28 %
Aménagement pour la faune	16 %	23 %	24 %	10 %
Drainage	15 %	16 %	16 %	14 %
Lutte contre insectes et maladies	11 %	15 %	10 %	9 %
Coupe totale d'un lot	6 %	8 %	7 %	5 %

- Selon le nombre de travaux d'aménagement différents effectués, les propriétaires les plus actifs sont les producteurs vendeurs (surtout dans le bois de sciage), les détenteurs du statut de producteur forestier, les propriétaires tirant de la forêt un revenu principal, les propriétaires du territoire de l'Office de la Gatineau, les propriétaires visant la rentabilité forestière à long terme ainsi que les propriétaires familiaux avec les services forestiers et avec l'Agence.
- Un conseiller forestier intervient chez 41 % des propriétaires ayant effectué des travaux au cours des cinq dernières années (tableau Q18).
- Plus du tiers (35 %) des propriétaires ont l'intention de faire des travaux d'aménagement au cours des cinq prochaines années (tableau Q20). Cette proportion est deux fois plus élevée chez les producteurs (62 % chez les détenteurs du statut de producteur forestier) et chez les propriétaires de plus de 100 ha (62 %).

- Le tableau présente la liste des travaux (subventionnés ou non) prévus par les propriétaires pour les cinq prochaines années (tableau Q21).

### Travaux prévus au cours des cinq prochaines années (Q21)

	Outaouais	Office du Pontiac	Office de la Gatineau	Syndicat Outaouais-Laurentides
Entretien de la plantation	74 %	71 %	74 %	75 %
Éclaircie ou espacement	72 %	66 %	82 %	71 %
Coupe partielle avec récupération	71 %	69 %	79 %	68 %
Entretien des lignes de lot	64 %	60 %	77 %	61 %
Plantation d'arbres	59 %	53 %	67 %	58 %
Préparation pour reboisement	48 %	45 %	61 %	44 %
Construction de chemins forestiers	37 %	40 %	36 %	35 %
Lutte contre insectes et maladies	33 %	40 %	25 %	32 %
Plan de gestion ou d'aménagement	30 %	32 %	36 %	26 %
Aménagement pour la faune	25 %	26 %	35 %	21 %
Drainage	25 %	32 %	26 %	19 %
Coupe totale d'un lot	7 %	11 %	6 %	6 %

- Le tableau suivant présente les caractéristiques particulières des propriétaires ayant effectué des aménagements au cours des cinq dernières années et en planifiant pour les cinq prochaines. Seules les caractéristiques significativement différentes (à l'intérieur des limites statistiques) sont signalées. Les références aux questions de l'étude ont été éliminées pour alléger la présentation.

**Caractéristiques des propriétaires selon les aménagements au cours des cinq dernières années  
ou les prévisions pour les prochaines années**

	<b>Planifient des travaux pour les cinq prochaines années</b>	<b>Ne planifient pas de travaux pour les cinq prochaines années</b>
Ont effectué des travaux au cours des cinq dernières années	<ul style="list-style-type: none"> <li>• propriétés plus grandes (105 ha en moyenne)</li> <li>• 35 % confient une part de leurs propriétés à des sociétés sylvicoles ou à des groupements forestiers</li> <li>• sur-représentation de l'Office de la Gatineau</li> <li>• visent davantage la rentabilité forestière à long terme</li> <li>• songe en majorité à récolter du bois (81 %) et à aménager pour augmenter la production de bois (78 %)</li> <li>• 60 % sont intéressés à de la formation</li> <li>• 78 % ont réalisé un projet multiresource et 77 % en planifient pour les 5 prochaines années</li> <li>• 58 % sont familiers avec le développement durable et 36 % avec la certification environnementale</li> <li>• 31 % utilisent le syndicat ou l'office comme première source d'information sur la forêt</li> <li>• 82 % sont sur le marché du travail</li> <li>• 17 % de leurs revenus proviennent de la forêt</li> <li>• s'informent surtout auprès des syndicats et offices (31 %) puis au MRN (13 %) et chez les conseillers forestiers (11 %)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14 % confient une part de leurs propriétés à des sociétés sylvicoles ou à des groupements forestiers</li> <li>• le projet prioritaire est d'aménager pour des fins récréatives personnelles</li> <li>• 46 % sont intéressés à de la formation</li> <li>• 69 % ont réalisé un projet multiresource et 65 % en planifient pour les 5 prochaines années</li> </ul>
N'ont pas effectué de travaux au cours des cinq dernières années	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17 % confient une part de leurs propriétés à des sociétés sylvicoles ou à des groupements forestiers</li> <li>• songe en majorité à récolter du bois (77 %) et à aménager pour augmenter la production de bois (64 %)</li> <li>• 70 % sont intéressés à de la formation</li> <li>• 81 % ont réalisé un projet multiresource et 72 % en planifient pour les 5 prochaines années</li> <li>• 4 % de leurs revenus proviennent de la forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• propriétés plus petites (41 ha en moyenne)</li> <li>• 6 % confient une part de leurs propriétés à des sociétés sylvicoles ou à des groupements forestiers</li> <li>• visent davantage la rentabilité non forestière à long terme et des objectifs non économiques</li> <li>• 23 % n'ont aucun projet de quelque sorte pour leurs boisés</li> <li>• 35 % sont intéressés à de la formation</li> <li>• 54 % ont réalisé un projet multiresource et 48 % en planifient pour les 5 prochaines années</li> <li>• 23 % sont familiers avec le développement durable et 12 % avec la certification environnementale</li> <li>• 30 % ne s'informent pas sur la forêt; 22 % se fient aux amis et à la famille</li> <li>• 45 % sont à la retraite</li> <li>• 4 % de leurs revenus proviennent de la forêt</li> </ul>



# Capsule 14

## ***FACTEURS INCITATIFS***

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des facteurs qui inciteraient les propriétaires à accroître leurs efforts d'aménagement. Toutes les données proviennent du tableau Q22 de l'annexe détaillée.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Plus de huit propriétaires sur dix ont identifié au moins un levier parmi 18 qui les inciterait à accroître leurs efforts d'aménagement forestier.
- La protection de l'environnement est la dimension la plus incitative, suivie des aspects financiers.
- L'ordre d'importance des facteurs est généralement le même dans tous les sous-groupes de propriétaires. Plutôt que la structure des effets, c'est l'intensité de l'effet incitatif qui varie d'un groupe à l'autre.

Voici les observations détaillées.

- L'enquête a vérifié l'attrait de 18 facteurs dans l'incitation à accroître la quantité de travaux de la part des propriétaires déjà actifs et à amener les propriétaires inactifs vers l'aménagement. L'un ou l'autre de ces facteurs a été identifié par 83 % des propriétaires, indiquant donc qu'il existe des leviers pour augmenter la quantité de travaux effectués (tableau Q22).
- Les résultats généraux sont les suivants, dans l'ordre décroissant du nombre de propriétaires indiquant que chaque facteur les inciteraient dans ce sens. L'environnement touche les trois raisons invoquées le plus fréquemment : la protection de l'environnement, la protection des paysages et la protection de la faune. Les caractéristiques de la forêt suivent, pour la moitié des propriétaires. Les aspects financiers conditionnent six des sept raisons suivantes : p.ex., les débouchés pour les essences, les avantages fiscaux, la rentabilité des investissements.

### Facteurs incitatifs aux travaux forestiers

	Outaouais	Office du Pontiac	Office de la Gatineau	Syndicat Outaouais-Laurentides
si vous aviez l'assurance que l'environnement était protégé	61 %	54 %	70 %	63 %
si vous aviez l'assurance que les paysages étaient protégés	58 %	54 %	67 %	57 %
si vous aviez l'assurance que la faune était protégée	56 %	51 %	66 %	57 %
si la forêt était plus appropriée	50 %	44 %	54 %	52 %
si vous aviez de meilleurs débouchés pour certaines essences	49 %	44 %	60 %	49 %
si vous aviez plus de temps	48 %	45 %	54 %	49 %
si vous bénéficiiez d'avantages fiscaux	48 %	41 %	51 %	51 %
si vous pensiez l'investissement rentable à long terme	47 %	39 %	62 %	48 %
si vous receviez une aide financière	47 %	45 %	59 %	45 %
si vous aviez plus d'argent présentement	45 %	43 %	53 %	44 %
si le prix du bois était meilleur	39 %	35 %	57 %	36 %
si vous receviez plus de conseils professionnels	34 %	33 %	42 %	33 %
si vous aviez plus de connaissances forestières	32 %	32 %	36 %	31 %
si vous pouviez confier les travaux à une entreprise de confiance	30 %	26 %	34 %	30 %
si vous aviez un bon chemin sur votre lot	28 %	25 %	37 %	27 %
si les règlements municipaux étaient plus souples	27 %	28 %	28 %	27 %
si vous pouviez confier les travaux à une entreprise certifiée	26 %	28 %	30 %	25 %
autres facteurs	11 %	10 %	11 %	12 %

- Chez les propriétaires ne faisant aucune récolte, l'ordre des facteurs incitatifs est essentiellement le même. Cependant, plus du quart (27 %) des propriétaires inactifs ont indiqué qu'aucun des 18 facteurs ne les inciterait à augmenter leur travaux. Les trois facteurs incitatifs touchant près de la moitié des propriétaires inactifs sont tous associés à la protection de l'environnement.
- Les producteurs-vendeurs sont plus sensibles que les autres à plusieurs facteurs, dont la protection de l'environnement (76 %), les avantages fiscaux (76 %), la rentabilité à long terme (76 %) et le prix du bois (73 %).

- Les détenteurs du statut de producteurs forestiers sont très sensibles à la plupart des facteurs incitatifs. À titre d'exemple, près des trois quarts augmenteraient leurs travaux s'ils pouvaient mieux protéger l'environnement. L'ordre des facteurs prioritaires est le même dans ce groupe que pour l'ensemble des propriétaires.
- Les revenus tirés de la forêt affectent quelque peu l'attraction de différents facteurs : les propriétaires ne tirant aucun revenu de leur forêt sont généralement moins sensibles à l'ensemble des facteurs; les propriétaires tirant un revenu d'appoint sont plus sensibles que la moyenne à l'ensemble des facteurs, particulièrement au temps disponible, aux connaissances forestières, à la disponibilité de chemin et aux règlements municipaux; les propriétaires qui tirent de leur forêt leur principal revenu mentionnent plus fréquemment les débouchés pour certaines essences, la rentabilité à long terme et le prix du bois.
- L'ensemble des facteurs motive généralement moins les propriétaires visant des objectifs non économiques et généralement plus les propriétaires axés sur une rentabilité forestière à long terme.
- Les propriétaires actuellement impliqués en aménagement forestier accordent plus d'importance à la plupart des facteurs, mais particulièrement aux facteurs environnementaux et économiques.
- La familiarité avec l'agence est associée à une plus grande insistance placée sur la protection des paysages, sur la rentabilité à long terme ainsi qu'au prix du bois, et une insistance moindre sur les conseils professionnels.

# Capsule 15

## **AUTRES RESSOURCES**

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite de l'exploitation des ressources non ligneuses de la forêt. Toutes les données proviennent des tableaux Q39 et Q40 de l'annexe détaillée.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Quelque 66 % des propriétaires se sont impliqués dans l'une de huit activités multiressources; 61 % ont des projets multiressources pour les cinq années à venir. Moins de propriétaires s'intéressent donc au multiressource pour l'avenir, mais que ceux qui le font comptent s'y impliquer de façon plus diversifiée.
- La chasse à des fins personnelles et la protection de la faune et des raretés sont les deux activités les plus populaires.
- Les projets relatifs à la culture du ginseng et aux aménagements multiressources attirent, l'un et l'autre, les mêmes groupes de propriétaires.

Voici les observations détaillées.

- Les deux tiers (66 %) des propriétaires forestiers signalent avoir réalisé l'une ou l'autre de huit activités d'exploitation multiressource (tableau Q39). Cette proportion est plus élevée chez les propriétaires tirant un revenu de la forêt (78 %), sur le territoire de l'Office de la Gatineau (78 %), chez les propriétaires visant la rentabilité forestière à long terme (80 %), chez les conservationnistes (92 %) ainsi que chez les propriétaires de plus de 40 ha (78 %).
- Quelque 61 % des propriétaires indiquent des intentions de réaliser l'une ou l'autre des huit activités multiressources au cours des cinq prochaines années (tableau Q40). Ce chiffre pourrait indiquer une légère baisse de l'intérêt dans ce domaine quoique la proportion des propriétaires indiquant un intérêt dans l'une ou l'autre des activités est essentiellement constante. C'est donc que moins de propriétaires s'intéressent au multiressource, mais que ceux qui le font comptent s'y impliquer de façon plus diversifiée.

### Proportion des propriétaires actifs en multiressource ou planifiant des activités de ce type

	% des propriétaires actifs au cours des 5 dernières années (tableau Q39)			
	Outaouais	Office du Pontiac	Office de la Gatineau	Syndicat Outaouais-Laurentides
Chasse à des fins personnelles	42 %	34 %	63 %	40 %
Protection de la faune ou d'une rareté	36 %	33 %	33 %	38 %
Cueillette (fruits, plantes, champignons)	14 %	9 %	19 %	15 %
Tourisme écologique	8 %	7 %	6 %	8 %
Location à des chasseurs	5 %	5 %	7 %	5 %
Culture des arbres de Noël	3 %	3 %	5 %	2 %
Aménagements multiressources	3 %	2 %	3 %	3 %
Culture du ginseng	2 %	2 %	1 %	2 %

  

	% des propriétaires planifiant des activités au cours des 5 prochaines années (tableau Q40)			
	Outaouais	Office du Pontiac	Office de la Gatineau	Syndicat Outaouais-Laurentides
Chasse à des fins personnelles	41 %	33 %	62 %	40 %
Protection de la faune ou d'une rareté	37 %	31 %	39 %	39 %
Cueillette (fruits, plantes, champignons)	15 %	9 %	17 %	17 %
Tourisme écologique	9 %	8 %	8 %	10 %
Location à des chasseurs	6 %	6 %	6 %	5 %
Culture des arbres de Noël	4 %	5 %	3 %	4 %
Aménagements multiressources	3 %	2 %	3 %	5 %
Culture du ginseng	4 %	2 %	4 %	4 %

- La chasse à des fins personnelles est plus populaire auprès des producteurs de bois (57 %) qu'auprès des non-producteurs (35 %), auprès des propriétaires tirant un revenu d'appoint de leur forêt (57 %), dans le territoire de l'Office de la Gatineau (63 %) ainsi que chez les propriétaires de plus de 40 ha (55 %) (tableau Q39).
- La protection de la faune et des raretés attire davantage les détenteurs du statut de producteur forestier (45 % vs. 33 %), les propriétaires

tirant de la forêt un revenu principal (57 %) et les conservationnistes (79 %) (tableau Q39).

- Les projets relatifs à la culture du ginseng et aux aménagements multiressources sont le fait des mêmes groupes de propriétaires : les producteurs vendeurs (13 % et 12 % respectivement pour le ginseng et les aménagements multiressources — tableau Q40), les producteurs de feuillus de sciage (13 % et 12 %), les détenteurs du statut de producteur forestier (9 % et 8 %), les propriétaires tirant un revenu d'appoint de la forêt (13 % et 10 %), les propriétaires axés sur le rendement forestier à long terme (10 % et 7 %), les conservationnistes (7 % et 10 %), les acériculteurs (11 % et 4 %), les propriétaires qui ont fait des aménagements et qui en prévoient pour l'avenir (8 % et 10 %) ainsi que les propriétaires ayant fait des travaux à la fois avec et sans aide (9 % et 15 %).
- La cueillette des fruits sauvages, des champignons et des plantes médicinales intéresse 26 % des propriétaires axés sur la rentabilité forestière à long terme, 25 % des conservationnistes, 23 % des propriétaires de 41 à 100 ha, 21 % des propriétaires qui ont fait des aménagements et qui en prévoient pour l'avenir ainsi que 30 % des propriétaires ayant fait des travaux à la fois avec et sans aide (tableau Q40).
- Le tourisme écologique attire 14 % des détenteurs du statut de producteur forestier, 20 % des conservationnistes, 15 % des propriétaires qui ont fait des aménagements et qui en prévoient pour l'avenir ainsi que 19 % des propriétaires ayant fait des travaux à la fois avec et sans aide (tableau Q40).

# Capsule 16

## RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite de la réglementation municipale des coupes de bois. Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Quatre propriétaires sur dix sont en accord avec les réglementations municipales sur les coupes de bois alors que trois sur dix sont contre; les opinions ont tendance à être polarisées sur cette question.
- Dans quelques groupes, l'opposition dépasse l'appui aux règlements : chez les producteurs de feuillus à pâte, chez les propriétaires tirant de la forêt un revenu principal et chez les anglophones.
- Les supporters de ces règlements ont davantage tendance à planifier leur intervention, à rechercher les conseils professionnels, à viser une

formation continue et à accepter les principes modernes de développement durable.

Voici les observations détaillées.

- 42 % des propriétaires forestiers de l'Outaouais sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec les règlements municipaux de contrôle de l'abattage du bois (tableau Q38); ces propriétaires contrôlent 39 % des boisés privés de l'Outaouais. Un groupe de 29 % des propriétaires (35 % de la superficie boisée) est tout à fait en désaccord ou plutôt en désaccord avec ces règlements et un autre groupe de 29 % est ou sans opinion ou ni d'accord ni en désaccord.
- Le taux d'accord avec les règlements municipaux sur l'abattage est statistiquement le même d'une MRC à l'autre : MRC Papineau, 49 %; MRC des Collines, 41 %; MRC Vallée-de-la-Gatineau, 42 %; MRC Pontiac, 41 % (tableau Q38).
- L'accord avec les règlements est plus élevé chez les conservationnistes (57 %), chez les propriétaires exprimant le plus grand intérêt pour l'aménagement durable (46 %), chez les propriétaires les plus familiers avec l'Agence (49 %), chez les propriétaires âgés de 41 à 60 ans (47 %) ainsi que chez les francophones (45 %).
- L'opposition à ces règlements est plus fréquente chez les producteurs vendeurs (40 %), particulièrement les producteurs de feuillus à pâte (46 %), les propriétaires possédant le statut de producteur forestier (34 %), sur le territoire de l'Office du Pontiac (35 %), chez les propriétaires de plus de 40 ha (35 %), chez les propriétaires qui ont fait des travaux au cours des cinq dernières années mais qui n'en prévoient pas au cours des cinq prochaines (38 %), chez les propriétaires qui n'ont jamais reçu d'aide financière pour leurs travaux d'aménagement (36 %), chez les agriculteurs (36 %) ainsi que chez les anglophones (38 %).
- L'opposition la plus acharnée (tout à fait en désaccord) provient des producteurs de bois à pâte (35 %), des anglophones (31 %), des

propriétaires de plus de 100 ha (31 %) et des propriétaires familiaux avec l'Agence (29 %).

- Les supporters de ces règlements ont davantage que les autres tendance à :
  - avoir réalisé des éclaircies (65 %) ou avoir développé des plans de gestion (33 %) au cours des cinq dernières années (tableau Q17);
  - avoir été conseillés par un technicien ou un ingénieur forestier au cours de leurs travaux (52 %) (tableau Q18);
  - avoir l'intention de planter des arbres (66 %) et de développer un plan de gestion (38 %) au cours des cinq prochaines années (tableau Q21);
  - être sensibles à plusieurs facteurs incitatifs à l'accroissement des efforts d'aménagement, surtout les conseils forestiers (42 %) et la disponibilité d'entreprises de confiance (37 %) (tableau Q22);
  - exprimer des besoins de formation (tableau Q23);
  - avoir utilisé leurs lots pour la chasse à des fins personnelles (48 %) ou avoir fait des aménagements pour protéger la faune ou des raretés (41 %) (tableau Q39);
  - accepter de modifier leurs interventions sur le milieu forestier pour respecter les principes de développement durable, surtout les préoccupations des populations touchées (tableau Q42);
  - accepter la certification environnementale (69 %) (tableau Q43) et l'inspection des travaux (89 %) (tableau Q44);
  - s'informer auprès des conseiller forestiers (11 %) (tableau Q51).
- Les opposants à ces règlements ont davantage que les autres tendance à :
  - avoir réalisé plus souvent des travaux (51 %) (tableau Q13);
  - à impliquer moins souvent un conseiller forestier (17 %) (tableau Q19);
  - avoir l'intention d'effectuer la coupe totale d'un lot au cours des cinq prochaines années (13 %) (tableau Q21);
  - être sensibles à l'assouplissement des règlements municipaux (41 %) comme facteur incitatif à l'accroissement des efforts d'aménagement (tableau Q22); ils sont moins sensibles aux conseils

- forestiers (27 %) ainsi qu'à la disponibilité d'entreprises de confiance (21 %) et d'entreprises certifiées (19 %);
  - nier des besoins de formation (tableau Q23);
  - choisir une coupe partielle forte pour leurs exploitations (tableau Q29);
  - refuser l'inspection des travaux dans le cadre de la certification environnementale (27 %) même si une majorité d'entre eux l'accepte (66 %) (tableau Q44);
  - être familier avec les intervenants de la forêt (tableau Q45);
  - s'informer auprès des offices et syndicats (24 %) (tableau Q51).
- 
- Les supporteurs et les opposants aux règlements municipaux sur l'abattage présentent les mêmes habitudes de coupes sauf pour ce qui est des types de coupes où les opposants ont davantage tendance à utiliser des coupes partielles fortes (tableaux Q26, Q27 et Q29).

# *Capsule 17*

## **AMÉNAGEMENT DURABLE ET CERTIFICATION**

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des concepts d'aménagement durable et de certification environnementale. Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Les concepts de développement durable et de certification environnementale sont mal connus : on note des taux de familiarité de 37 % pour le développement durable et de 21 % pour la certification environnementale.

- Néanmoins, les trois quarts des propriétaires déclarent être d'accord pour appliquer six ou sept des sept principes de développement durable testés ici; au total.
- Six propriétaires sur dix sont d'accord pour respecter les principes du développement durable en vue d'obtenir une certification environnementale pour vendre du bois; cette proportion dépasse 80 % chez les producteurs forestiers. La majorité est aussi prête à ce que ses travaux subissent des inspections de conformité aux principes de développement durable.

Voici les observations détaillées.

- Le développement durable et la certification environnementale sont des concepts méconnus, du moins sur le plan du vocabulaire. Quelque 37 % des propriétaires se disent plutôt ou très familiers avec le premier (tableau Q41A) et 21 % avec la seconde (tableau Q41B).
- La familiarité avec le développement durable est plus grande chez les producteurs (près de 50 %), chez les propriétaires tirant un revenu de la forêt (app. 50 %), chez les propriétaires visant une rentabilité forestière à long terme (51 %), chez les conservationnistes (56 %), chez les aménagistes (44 %), chez les propriétaires de plus de 100 ha (50 %), chez les propriétaires ayant réalisé des travaux et en planifiant pour les années à venir (58 %), chez les propriétaires ayant fait des travaux à la fois avec et sans aide (54 %) ainsi que chez les propriétaires familiers avec les services forestiers (72 %) et avec l'Agence (74 %) (tableau Q41A).
- La familiarité avec la certification environnementale est plus grande chez les producteurs de bois (app. 45 %), chez les détenteurs du statut de producteur forestier (32 %), chez les propriétaires tirant un revenu principal de la forêt (53 %), chez les propriétaires visant la rentabilité forestière à long terme (38 %), chez les conservationnistes (37 %), chez les propriétaires de plus de 100 ha (41 %), chez les propriétaires ayant réalisé des travaux et en planifiant pour les années à venir (36 %), chez les propriétaires ayant fait des travaux à la fois avec et sans aide (51 %)

ainsi que chez les propriétaires familiaux avec les services forestiers (53 %) et avec l'Agence (53 %) (tableau Q41B).

- 74 % des propriétaires (qui possèdent 79 % des terres boisées) ont déclarés être d'accord pour appliquer six ou sept des sept principes de développement durable présentés au questionnaire (tableau Q2A).

**Proportion des propriétaires prêts à modifier leurs interventions (Q42)  
sur le milieu forestier pour viser les objectifs qui suivent**

	Outaouais	Office du Pontiac	Office de la Gatineau	Syndicat Outaouais-Laurentides
Assurer la protection de l'eau et des sols	87 %	80 %	90 %	90 %
Maintenir la qualité des habitats pour les animaux	84 %	77 %	89 %	86 %
Préserver la qualité visuelle des paysages	84 %	78 %	86 %	86 %
Assurer la protection des espèces animales et végétales en danger	83 %	76 %	88 %	85 %
Maintenir la productivité du milieu forestier	81 %	76 %	83 %	83 %
Prendre en compte les préoccupations des populations concernées	73 %	64 %	76 %	77 %
Ne pas récolter plus que la capacité de produire de la forêt	69 %	65 %	76 %	69 %

- Les propriétaires qui présentent cet intérêt élevé pour le développement durable ont aussi tendance à :
  - posséder leur boisé pour le protéger (87 %), pour la détente et le loisir (82 %) ou pour laisser un héritage aux enfants (75 %) (tableau Q8);
  - impliquer davantage les groupements forestiers et les sociétés sylvoles dans leurs travaux forestiers (27 % vs. app. 10 % pour les autres) (tableau Q19);
  - se comporter de la même façon que les autres propriétaires sur le plan de la fréquence des coupes (tableaux Q27, Q27 et Q28) bien qu'ils favorisent les coupes partielles légères (71 % vs. app. 50 % pour les autres) (tableau Q29) et la sélection d'arbres de tous les diamètres (44 % — tableau Q35);
  - être plus familiers avec les groupes actifs dans l'aménagement forestier (tableau Q45);
  - posséder le statut de producteur forestier (37 % vs. app. 15 % pour les autres).

- Six propriétaires sur dix (59 %) seraient d'accord pour mettre en pratique les principes du développement durable pour assurer une certification environnementale et vendre du bois (tableau Q43).
- Cette proportion dépasse 80 % chez les producteurs forestiers, les propriétaires visant une rentabilité forestière immédiate (mais non à long terme), les propriétaires ayant effectué des travaux à la fois avec et sans aide ainsi que les propriétaires les plus familiers avec les services forestiers.
- Chez les 59 % de propriétaires prêts à se plier à la certification environnementale, 79 % sont prêts à ce qu'un inspecteur vérifie leur travail forestier (tableau Q44) — encore plus chez les propriétaires ayant réalisé des travaux et en planifiant d'autres pour les cinq prochaines années (88 %) et chez les propriétaires en accord avec les règlements municipaux sur la coupe de bois (89 %).

# Capsule 18

## **SERVICES FORESTIERS**

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des services forestiers connus, utilisés et de la satisfaction des clients. Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Les deux tiers des propriétaires se disent très ou plutôt familiers avec l'un ou l'autre des sept services forestiers vérifiés ici. Les propriétaires les plus familiers sont ceux qui font les investissements les plus importants dans la forêt et ceux qui en tirent un revenu.
- Dans les milieux les plus familiers avec les services forestiers, les syndicats et offices atteignent un niveau de familiarité de 75 % et l'Agence, 50 %.
- Les niveaux de satisfaction sont réconfortants pour les syndicats et offices ainsi que pour les conseillers certifiés; ils sont indicatifs d'un

malaise envers les groupements forestiers et les sociétés sylvicoles ainsi qu'envers les entrepreneurs privés.

Voici les observations détaillées.

- Deux propriétaires sur trois (64 %) connaissent l'un ou l'autre de sept services forestiers dont le questionnaire faisait la liste (tableau Q45). Les plus connus sont les entrepreneurs forestiers (42 %), suivis de quatre services connus du tiers des propriétaires : les syndicats ou offices, les groupements forestiers ou sociétés sylvicoles, le statut de producteur et le programme de remboursement d'impôts fonciers.
- Il n'y aura pas de surprise dans le profil des propriétaires les plus familiers avec les services forestiers. Il s'agit des producteurs (app. 90 %), des propriétaires tirant un revenu de la forêt (app. 90 %), des propriétaires du territoire de l'Office de la Gatineau (77 %), des propriétaires visant la rentabilité forestière (app. 90 %), des conservationnistes (83 %), des aménagistes (80 %), des propriétaires ayant un fort intérêt pour le développement durable (71 %), des propriétaires de plus de 100 ha (89 %), des propriétaires ayant réalisé des travaux et en planifiant d'autres (93 %), des propriétaires ayant réalisé des travaux avec de l'aide financière (app. 98 %) ainsi que des propriétaires âgés de 40 ans et moins (80 %).
- Environ un propriétaire sur deux se dit tout à fait ou plutôt familier avec l'Agence, parmi les groupes cibles de cet organisme : les producteurs (app. 52 %), les détenteurs du statut de producteur forestier (40 %), les propriétaires tirant un revenu de la forêt (app. 42 %), les aménagistes (33 %), les propriétaires de plus de 100 ha (40 %).
- Dans les mêmes groupes, les syndicats et offices atteignent un niveau de familiarité de l'ordre de 75 %.
- Les deux tiers (68 %) des propriétaires n'ont jamais utilisé les services de l'un ou de l'autre des organismes ou individus mentionnés dans la liste. Le taux d'utilisation le plus élevé revient aux syndicats et offices avec 20 % (tableau Q46).

**Familiarité, utilisation et satisfaction de différents services forestiers**

	<b>Outaouais</b>	<b>Office du Pontiac</b>	<b>Office de la Gatineau</b>	<b>Syndicat Outaouais-Laurentides</b>
<b>Proportion des propriétaires tout à fait ou plutôt familiers</b>				
Entrepreneurs privés	42 %	44 %	47 %	39 %
Syndicats et offices de producteurs de bois	36 %	29 %	55 %	35 %
Groupements forestiers et sociétés sylvicoles	35 %	26 %	45 %	37 %
Statut de producteur forestier	35 %	31 %	47 %	34 %
Programme de remboursement des impôts fonciers	34 %	28 %	43 %	35 %
Conseillers forestiers accrédités	27 %	22 %	34 %	27 %
Agence de mise en valeur des forêts privées	22 %	23 %	28 %	21 %
Aucun	36 %	39 %	23 %	37 %
<b>Proportion des propriétaires ayant utilisé les services</b>				
Entrepreneurs privés	10 %	12 %	15 %	7 %
Syndicats et offices de producteurs de bois	20 %	13 %	39 %	19 %
Groupements forestiers et sociétés sylvicoles	13 %	10 %	25 %	12 %
Conseillers forestiers accrédités	12 %	8 %	17 %	13 %
Agence de mise en valeur des forêts privées	4 %	2 %	6 %	4 %
Aucun	68 %	77 %	46 %	69 %
<b>Proportion des utilisateurs très ou plutôt satisfaits des services</b>				
Entrepreneurs privés	67 %	66 %	66 %	*
Syndicats et offices de producteurs de bois	80 %	69 %	88 %	80 %
Groupements forestiers et sociétés sylvicoles	69 %	69 %	68 %	70 %
Conseillers forestiers accrédités	84 %	*	83 %	83 %
Agence de mise en valeur des forêts privées	73 %	*	*	*

\* Nombre insuffisant de cas pour faire rapport.

Note : ces données proviennent des tableaux Q45, Q46 à Q50B

- Les taux de satisfaction envers les différents services sont variables. Ils vont de 67 % pour les entrepreneurs forestiers à 84 % pour les conseillers certifiés.
- La satisfaction vis à vis les services des syndicats et offices ainsi que des conseillers certifiés dépassent le seuil de 80 % qui est généralement considéré comme le niveau indiquant que les services

correspondent aux attentes des clients<sup>2</sup>. La satisfaction envers l'Agence se situe à 73 %, soit dans la fourchette de 70 % à 80 % qui indique que la relation avec la clientèle n'est pas en crise mais qu'elle n'est pas au beau fixe non plus. Finalement, les niveaux de satisfaction envers les groupements forestiers et sociétés sylvicoles ainsi qu'envers les entrepreneurs privés se situent sous la barre des 70 %, indiquant qu'il y a lieu d'être préoccupé de la relation entre ces services et leurs clients.

- Les tailles d'échantillons ne permettent pas d'identifier des sous-groupes particulièrement satisfaits ou insatisfaits des différents services.
- Le tableau suivant identifie les trois sources les plus fréquemment mentionnées selon la familiarité avec les services forestiers.

#### **Sources d'information selon la familiarité avec les services forestiers**

<b>Familiarité avec les services forestiers</b>	<b>Sources d'information privilégiées</b>
Faible	Aucune . . . . . 35 %
	Les amis et la famille . . . . . 19 %
	Le MRN . . . . . 16 %
Moyenne	Le syndicat ou l'office . . . . . 30 %
	Les amis et la famille . . . . . 21 %
	Les périodiques, les revues et les journaux . . . . . 10 %
Élevée	Le syndicat ou l'office . . . . . 26 %
	Le MRN . . . . . 18 %
	Le conseiller forestier . . . . . 17 %

- Les propriétaires familiers avec l'Agence sont plus susceptibles d'identifier les conseillers forestiers comme principale source d'information (15 % vs. 5 % pour les autres), mais le syndicat ou l'office reste leur principale source (25 %) (tableau Q51). Le quart des propriétaires qui ne sont pas familiers avec l'Agence ont mentionné

<sup>2</sup> Les seuils à partir desquels ces groupes sont définis sont évidemment arbitraires. Cependant, il semble exister un consensus dans la littérature à l'effet que les seuils de 70 %, 80 % et 90 % sont significatifs. Ultimement, c'est à l'organisation de décider des seuils qu'elle trouvera acceptable, sachant qu'une personne insatisfaite est deux fois plus susceptible de s'en plaindre à des clients éventuels que ne l'est la personne satisfaite de se faire connaître le bon service qu'elle a reçu (Chuck Chakrapani, *How to Measure Service Quality and Customer Satisfaction*, Chicago, American Marketing Association, 1998).

qu'ils ne pouvaient pas mentionner une source d'information première sur les questions forestières.



# Capsule 19

## **TERRITOIRES DE PLAN CONJOINT**

---

Cette capsule de l'enquête auprès des propriétaires de boisés de l'Outaouais traite des trois territoires de plan conjoint (TPC). Toutes les données proviennent des tableaux de l'annexe détaillée; la provenance de chaque donnée est indiquée entre parenthèses.

Il ressort de l'analyse les constatations générales suivantes qui, bien qu'elles constituent des généralisations camouflant des différences plus subtiles, sont étayées par les détails qui complètent cette capsule :

- Les propriétaires du territoire de l'Office de la Gatineau sont davantage axés sur l'exploitation forestière et équipés (à tous points de vue : attitudes, possessions, projets) pour y réussir.
- Les propriétaires du territoire de l'Office du Pontiac visent moins l'exploitation forestière et la récolte, sont moins actifs et résistent davantage à la structuration de l'activité à travers les organisations et la réglementation.

- Les propriétaires de la portion outaouaise du territoire du Syndicat Outaouais-Laurentides sont plus nombreux que ceux des autres TPC et davantage ouverts à l'exploitation forestière (ligneuse et multiresource) que ceux du territoire de l'Office de la Gatineau.

Voici les observations détaillées.

- À partir des projections effectuées sur les données de la présente enquête qui est fondée sur les réponses de quelque 600 propriétaires et non sur l'analyse physique systématique du territoire, on peut établir que les terres boisées de l'Outaouais se distribuent comme suit entre les TPC (tableau Q2A) :

**Superficie boisée**

Office du Pontiac . . . . .	218 000 ha (34 %)
Office de la Gatineau . . . . .	119 000 ha (18 %)
Portion outaouaise du Syndicat Outaouais-Laurentides . . . . .	310 000 ha (48 %)

- Comme les proportions que chaque TPC représente de l'ensemble des propriétaires suit à peu près la même distribution, les tailles moyennes des propriétés boisées sont généralement semblables (tableau Q2A) :

**Tailles moyennes des propriétés boisées**

Office du Pontiac . . . . .	69 ha
Office de la Gatineau . . . . .	77 ha
Portion outaouaise du Syndicat Outaouais-Laurentides . . . . .	54 ha

- Les terres en friche suivent une distribution parallèle à celle des terres boisées, avec des différences mineures (tableau Q3A) :

**Superficie en friche**

Office du Pontiac . . . . .	55 000 ha (38 %)
Office de la Gatineau . . . . .	24 000 ha (17 %)
Portion outaouaise du Syndicat Outaouais-Laurentides . . . . .	67 000 ha (46 %)

- Les propriétaires de l'Office de la Gatineau recourent plus souvent que les propriétaires des deux autres TPC aux services des sociétés sylvicoles et des groupements forestiers : 33 % le font comparativement à 15 % dans le territoire de l'Office du Pontiac et à 22 % dans le territoire outaouais du Syndicat Outaouais-Laurentides (tableau Q4A).

- Les raisons exprimées par les propriétaires pour posséder leurs lots (tableau Q8) sont généralement les mêmes d'un TPC à l'autre, sauf pour trois aspects :
  - les propriétaires du territoire de l'Office de la Gatineau ont chacun choisi plus de raisons (huit en moyenne) que les propriétaires des autres TPC (sept raisons en moyenne);
  - ces mêmes propriétaires valorisent significativement plus la chasse et la pêche comme divertissement (62 % vs. app. 45 % ailleurs), les revenus de la récolte de bois (43 % vs. app. 30 % ailleurs) et la sécurité de la terre comme fonds de pension (40 % vs. 24 % ailleurs).
  - les propriétaires du territoire de l'Office du Pontiac ont identifié plus souvent que les autres des motifs de spéculation (20 % vs. app. 15 % ailleurs).
- Une fois regroupés en grandes catégories, les motifs de possession des trois groupes de propriétaires sont essentiellement les mêmes (tableau Q1011) sauf pour ce qui est d'une insistance plus grande des propriétaires de l'Office de la Gatineau pour la rentabilité forestière à long terme (28 % vs. app. 18 % ailleurs).
- Les propriétaires de l'Office de la Gatineau sont plus nombreux que les autres à entretenir des projets de récolte de bois, d'augmentation de la production de bois et d'aménagement à des fins récréatives personnelles (resp. 66 %, 58 % et 64 %) (tableau Q12).
- Les propriétaires de l'Office du Pontiac sont plus nombreux que les autres à n'avoir aucun projet pour leurs propriétés au cours des cinq prochaines (17 % vs. app. 11 %) et moins nombreux à compter récolter du bois (49 % vs. plus de 60 % ailleurs) (tableau Q12).
- Dans la même veine, les propriétaires de l'Office de la Gatineau sont les plus nombreux à avoir effectué des travaux (59 % vs. app. 39 % ailleurs) (tableau Q13) et à compter en effectuer au cours des cinq prochaines années (48 % vs. 33 % ailleurs) (tableau Q20). Ils sont aussi ceux qui s'appuient le plus sur les subventions puisque 12 % (4 % ailleurs) n'ont fait que des travaux subventionnés (tableau Q16B). Ils

connaissent d'ailleurs mieux les services forestiers disponibles (tableau Q45).

- Sur le plan de la nature des travaux, l'Office de la Gatineau se caractérise par une plus grande insistance sur l'entretien des lignes de lot (68 %, 53 % pour tous les propriétaires) alors que l'Office du Pontiac se particularise par un moindre effort accordé à la construction de chemins (26 % vs. 43 % au total) (tableau Q17).
- Les plans pour les travaux à venir sont globalement les mêmes d'un TPC à l'autre excepté dans le cas du territoire de l'Office de la Gatineau où les éclaircies (82 %), l'entretien des lignes de lot (77 %), la préparation pour le reboisement (61 %) et les aménagements pour la faune (35 %) sont plus souvent envisagés (tableau Q21).
- Les propriétaires de l'Office du Pontiac utilisent aussi moins souvent les services des techniciens et des ingénieurs forestiers (29 % vs. 41 % au total) (tableau Q18).
- L'ordre d'importance des facteurs incitatifs à l'aménagement est le même pour les trois TPC (tableau Q22); cependant, les propriétaires de l'Office de la Gatineau semblent davantage sensibles à plusieurs facteurs, surtout les facteurs financiers. Les propriétaires de l'Office du Pontiac sont généralement moins sensibles aux facteurs présentés (23 % n'en choisi aucun vs. app. 13 % ailleurs) et, en particulier, à l'aide financière (39 % vs. plus de 50 % ailleurs).
- Les propriétaires de l'Office de la Gatineau expriment un besoin de formation plus intense (56 % choisissent au moins un sujet de formation) que les propriétaires du Syndicat Outaouais-Laurentides (50 %) et ceux de l'Office du Pontiac (41 %) (tableau Q23).
- La récolte de bois est le fait de plus de propriétaires de l'Office de la Gatineau (78 %) que du Syndicat Outaouais-Laurentides (66 %) et de l'Office du Pontiac (55 %) (tableau Q25).

- Lorsque des coupes sont effectuées, elles sont de même nature dans l'ensemble sauf qu'elles semblent un peu plus intenses chez les propriétaires de l'Office de la Gatineau (tableaux Q26 à Q29 et Q35).
- Les volumes annuels moyens de coupe de bois de chauffage sont un peu plus élevés sur le territoire du Syndicat Outaouais-Laurentides (22 m<sup>3</sup>) qu'ailleurs (app. 12 m<sup>3</sup>) (tableau Q30). Par contre, les volumes annuels moyens d'autres récoltes sont plus élevées dans le territoire de l'Office de la Gatineau :

**Volumes annuels moyens de récoltes selon les TPC**

	<b>Office du Pontiac</b>	<b>Office de la Gatineau</b>	<b>Syndicat Outaouais-Laurentides</b>
Bois de chauffage	12 m <sup>3</sup>	13 m <sup>3</sup>	22 m <sup>3</sup>
Résineux de sciage	8 m <sup>3</sup>	31 m <sup>3</sup>	16 m <sup>3</sup>
Feuillus de sciage	3 m <sup>3</sup>	16 m <sup>3</sup>	7 m <sup>3</sup>
Résineux à pâte	7 m <sup>3</sup>	19 m <sup>3</sup>	17 m <sup>3</sup>
Feuillus à pâte	9 m <sup>3</sup>	24 m <sup>3</sup>	16 m <sup>3</sup>

Note : ces données proviennent des tableaux Q30 à Q34

- Les propriétaires de l'Office du Pontiac sont plus en défaveur des règlements municipaux sur la coupe (35 %) que les autres, surtout ceux du Syndicat Outaouais-Laurentides (24 %) (tableau Q38).
- Les patrons d'activités multiresources passées et prévues sont similaires d'un TPC à l'autre, sauf pour la pratique de la chasse à des fins personnelles qui est plus populaire sur le territoire de l'Office de la Gatineau (63 %) que sur les autres, surtout celui du Pontiac (34 %) (tableaux Q39 et Q40).
- Les propriétaires du Syndicat Outaouais-Laurentides se disent légèrement plus familiers avec le concept de développement durable (tableau Q41A) mais pas avec la certification environnementale (tableau Q41B). Ils sont un peu plus réceptifs aux sept principes de développement durable (tableau Q42), les propriétaires de l'Office du Pontiac, un peu moins.

- Les propriétaires les plus réceptifs à s'adapter aux exigences de la certification environnementale sont ceux de l'Office de la Gatineau (70 %), suivi des propriétaires du Syndicat Outaouais-Laurentides (62 %) et de ceux de l'Office du Pontiac (47 %) (tableau Q43).
- Les sources d'information privilégiées varient légèrement d'un TPC à l'autre. Alors que les propriétaires du Syndicat Outaouais-Laurentides s'alimentent à peu près également chez le syndicat, auprès des amis et au MRN (tableau Q51), ceux de l'Office du Pontiac privilégient le MRN et ceux de l'Office de la Gatineau, l'office.
- On retrouve proportionnellement plus de producteurs forestiers sur le territoire de l'Office de la Gatineau (49 %) que sur celui du Syndicat Outaouais-Laurentides (31 %) et celui de l'Office du Pontiac (23 %) (tableau Q54); dans ce dernier cas, la proportion de propriétaires ne tirant aucun revenu de leur forêt est plus importante (76 % vs. app. 60 % ailleurs) (tableau Q56).
- Évidemment, les parts relatives de francophones et d'anglophones sont très différentes d'un TPC à l'autre : 90 % et 86 % de francophones respectivement dans les territoires de l'Office de la Gatineau et du Syndicat Outaouais-Laurentides et 41 % sur le territoire de l'Office du Pontiac.

# ***ANNEXE 1***

## ***Questionnaire***

---



## **Sondage auprès des propriétaires de boisés privés Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais**

Bonjour/bonsoir, je m'appelle ... et je travaille pour la maison Echo Sondage. Nous posons aujourd'hui quelques questions aux propriétaires de boisés au nom de l'Agence de mise en valeur des forêts privées outaouaises. J'aimerais parler à la personne responsable de la gestion des terres ? Cette entrevue durera au plus 20 minutes et vos réponses demeureront entièrement confidentielles. Puis-je commencer ?

*[L'identité du syndicat fournissant le nom du propriétaire est codée automatiquement]*

**Q1 Dans l'ensemble de l'Outaouais, combien d'hectares, d'acres ou d'arpents de terres possédez-vous?**

SUPERFICIE .....	1
NSP/NRP .....	2
HECTARES .....	1
ACRES .....	2
ARPENTS .....	3

**Q2 Sur ce total, approximativement combien sont boisés et combien sont en friche?**

**BOISÉS**

MOINS DE 4 .....	1 >> <b>TERMINER</b>
SUPERFICIE .....	2
NSP/NRP .....	3
HECTARES .....	1
ACRES .....	2
ARPENTS .....	3

**FRICHES**

SUPERFICIE .....	1
NSP/NRP .....	2
HECTARES .....	1
ACRES .....	2
ARPENTS .....	3

**Q3 (SI FRICHES > 0) Avez-vous l'intention de reboiser ces terres présentement en friche au cours des cinq prochaines années, en tout ou en partie?**

OUI .....	1
PEUT-ÊTRE .....	2
NON .....	3
NSP/NRP .....	4

**Q4 Du total de vos propriétés, approximativement combien d'hectares, d'acres ou d'arpents sont sous aménagement avec une société sylvicole ou un groupement forestier?**

_____ .....	1
NSP/NRP .....	2
HECTARES .....	1
ACRES .....	2
ARPENTS .....	3

**Q5 L'ensemble de vos terres boisées sont réparties sur combien de propriétés séparées?**

_____ .....	1
NSP/NRP .....	2

**Q6 Sur quel territoire de syndicat ou d'office de producteur de bois est située la majeure partie de vos propriétés?**

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS OUTAOUAIS-LAURENTIDES .....	1
OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU .....	2
OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DU PONTIAC .....	3
NSP/NRP .....	4

**Q7 Sur quel territoire de MRC est située la majeure partie de vos propriétés? (NE LIRE LES CATÉGORIES QU'AU BESOIN; SI NSP, DEMANDER LA MUNICIPALITÉ OÙ SITUÉE LA MAJEURE PARTIE DES PROPRIÉTÉS ET RECODER DANS LA MRC)**

MRC DE PAPINEAU .....	1
MRC LES-COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS .....	2
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU .....	3
MRC PONTIAC .....	4
(VOLONTAIRE SEULEMENT) COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS .....	5
NSP/NRP .....	6

**Q8 Il y a plusieurs bonnes raisons de posséder des lots boisés. En pensant à tous les lots que vous possédez dans l'Outaouais, veuillez m'indiquer si, oui ou non, chacune des raisons suivantes s'applique dans votre cas.**

- a) pour vous constituer un fonds de pension
- b) pour faire l'aménagement d'une forêt à long terme
- c) pour avoir du bois pour les besoins personnels ou de la famille proche
- d) pour les revenus tirés de la récolte de bois
- e) pour faire un investissement spéculatif
- f) pour y placer une résidence permanente ou secondaire
- g) pour le plaisir de posséder une terre
- h) pour y faire la chasse ou la pêche, comme divertissement
- i) pour y faire la chasse ou la pêche, commercialement
- j) pour avoir un endroit de détente ou de loisir
- k) pour d'autres fins commerciales de type récréatif, touristique ou de villégiature
- l) pour les produits de l'érable
- m) pour des fins agricoles
- n) pour constituer un héritage pour les enfants
- o) pour fournir du travail pour vous-même ou les membres de votre famille proche, maintenant ou plus tard
- p) pour protéger le boisé

*(Si NON ou NSP/NRP à toutes les questions 8)*

**Q9 Pourquoi possédez-vous ces lots?**

..... 1  
NSP/NRP ..... 2

**Q10 Actuellement, quel est votre objectif premier par rapport à ces lots? Est-ce...**

LA RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE IMMÉDIATE ..... 1  
LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT À LONG TERME ..... 2  
OU UN AUTRE FACTEUR (PRÉCISER) ..... 3 >> **PASSEZ À Q12**  
NSP/NRP ..... 4 >> **PASSEZ À Q12**

**Q11 Est-ce que cet objectif est axé sur la production de matière de bois ou non?**

OUI ..... 1  
NON ..... 2  
NSP/NRP ..... 3

**Q12 En pensant à tous les lots que vous possédez dans l'Outaouais, veuillez m'indiquer si, oui ou non, vous songez à l'un ou l'autre des projets suivants pour les cinq années à venir.**

- a) vendre un ou plusieurs lots
- b) récolter du bois
- c) produire du sirop d'érable
- d) produire d'autres produits forestiers
- e) développer à des fins récréatives personnelles comme la chasse ou la pêche
- f) développer à des fins récréatives commerciales comme la chasse ou la pêche
- g) exploiter à des fins agricoles
- h) aménager pour augmenter la production de bois

**Q13 Au cours des cinq dernières années, avez vous réalisé ou fait réaliser quelque travaux forestiers que ce soit sur l'un de vos lots dans l'Outaouais?**

OUI ..... 1  
NON ..... 2 >> **PASSEZ À Q20**  
NSP/NRP ..... 3 >> **PASSEZ À Q20**

**Q14 Pour l'un ou l'autre de ces travaux, avez-vous bénéficié d'une aide financière?**

OUI ..... 1  
NON ..... 2 >> **PASSEZ À Q17**  
NSP/NRP ..... 3 >> **PASSEZ À Q20**

**Q15 De quel type d'aide financière s'agissait-il?**

\_\_\_\_\_ ..... 1  
NSP/NRP ..... 2

**Q16 Est-ce que certains travaux ont été effectués sans aucune aide financière?**

OUI ..... 1  
NON ..... 2 >> **PASSEZ À Q20**  
NSP/NRP ..... 3 >> **PASSEZ À Q20**

**Q17 Concentrons-nous maintenant sur ces travaux que vous avez effectués au cours des cinq dernières années, sans recevoir d'aide financière. Avez-vous effectué ou fait effectuer l'un ou l'autre des travaux d'aménagement forestiers suivants sur l'un de vos lots dans l'Outaouais?**

- a) construction de chemins forestiers
- b) coupe totale d'un lot
- c) préparation de terrain en vue de reboiser
- d) plantation d'arbres
- e) entretien d'une plantation
- f) drainage
- g) coupe partielle avec récupération du bois
- h) éclaircie ou espacement de jeunes arbres
- i) travaux d'aménagement pour la faune
- j) lutte contre les insectes et les maladies
- k) entretien des lignes de propriétés
- l) confection d'un plan de gestion ou d'un plan d'aménagement forestier

*(SI NON À TOUS LES TRAVAUX DE LA QUESTION PRÉCÉDENTE OU NON À Q13, PASSEZ À Q20)*

**Q18 Pour l'un ou l'autre de ces travaux, avez-vous été conseillé par un technicien ou un ingénieur forestier?**

- OUI ..... 1
- NON ..... 2
- NSP/NRP ..... 9

**Q19 Le plus souvent, est-ce que les personnes ou organismes suivants sont impliqués dans la réalisation de vos travaux forestiers:**

- a) vous-mêmes ou des membres de votre famille
- b) des salariés
- c) un entrepreneur
- d) un groupement forestier ou une société sylvicole
- e) un conseiller forestier
- f) d'autres personnes ou groupes

**Q20 Au cours des cinq prochaines années, avez vous l'intention de réaliser ou de faire réaliser quelque travaux forestiers que ce soit sur l'un de vos lots dans l'Outaouais?**

- OUI ..... 1
- NON ..... 2 >> **PASSEZ À Q22**
- NSP/NRP ..... 9

**Q21 Au cours des cinq prochaines années, avez-vous l'intention d'effectuer ou de faire effectuer l'un ou l'autre des travaux d'aménagement forestier suivants sur l'un de vos lots dans l'Outaouais?**

- a) construction de chemins forestiers
- b) coupe totale d'un lot
- c) préparation de terrain en vue de reboiser
- d) plantation d'arbres
- e) entretien de la plantation
- f) drainage
- g) coupe partielle avec récupération du bois
- h) éclaircie ou espacement de jeunes arbres
- i) travaux d'aménagement pour la faune
- j) lutte contre les insectes et les maladies
- k) entretien des lignes de propriétés
- l) confection d'un plan de gestion ou d'un plan d'aménagement forestier

*(SI NON À TOUS LES TRAVAUX DE LA QUESTION PRÉCÉDENTE OU NON À Q20)*

**Q22 Vous n'avez donc pas l'intention de faire de travaux au cours des cinq prochaines années. Veuillez indiquer si oui ou non les facteurs suivants pourraient vous inciter à en faire:**

*(POUR LES AUTRES)*

**Vous avez donc l'intention de faire de travaux au cours des cinq prochaines années. Veuillez indiquer si oui ou non les facteurs suivants pourraient vous inciter à en faire davantage:**

- a) si vous aviez plus de temps
- b) si le le prix du bois était meilleur
- c) si vous pensiez l'investissement rentable à long terme
- d) si vous pouviez confier les travaux à une entreprise certifiée comme respectant de saines pratiques d'intervention pour la forêt et l'environnement
- g) si vous receviez plus de conseils professionnels
- h) si vous receviez une aide financière
- i) si vous pouviez confier les travaux à une entreprise de confiance
- j) si vous bénéficiiez d'avantages fiscaux
- k) si vous aviez l'assurance que la faune était protégée
- l) si vous aviez l'assurance que les paysages était protégés
- m) si vous aviez l'assurance que l'environnement était protégé
- n) si vous aviez de meilleurs débouchés pour certaines essences
- o) si la forêt était plus appropriée
- s) si vous aviez plus d'argent présentement
- t) si vous aviez un bon chemin sur votre lot
- u) si les règlements municipaux étaient plus souples
- i) si vous aviez plus de connaissances forestières

**j) Y aurait-il d'autres facteurs?**

**Q23 Seriez-vous intéressé à améliorer vos connaissances dans chacun des sujets suivants?**

- a) le mesurage et le classement des bois
- b) le travail à la scie à chaîne
- c) les travaux d'aménagement forestier
- d) les systèmes et procédés de récolte du bois
- e) les saines pratiques d'intervention forestières
- f) la sécurité dans les travaux forestiers
- g) le façonnage des billes de sciage
- h) l'aménagement intégré des ressources
- i) la prévention contre les insectes et les maladies des arbres
- j) les aménagements pour favoriser la faune
- k) la fiscalité pour les propriétaires forestiers
- l) tout autre sujet (*précisez*)

**Q24 En 1997, avez-vous produit du sirop d'érable sur vos lots dans l'Outaouais?**

- OUI ..... 1  
    QUELLE QUANTITÉ AVEZ-VOUS PRODUIT? (EN LITRES, GALLON)  
    COMBIEN D'ENTAILLES AVEZ-VOUS FAITES EN 1997?
- NON ..... 2
- NSP/NRP ..... 9

**Q25 Depuis que vous possédez ces lots dans l'Outaouais, est-ce que du bois en a été récolté?**

- OUI ..... 1
- NON ..... 2 >> **PASSEZ À Q38**
- NSP/NRP ..... 3

**Q26 En général, y a-t-il des coupes sur vos lots...**

- UNE FOIS PAR ANNÉE OU PLUS ..... 1
- TOUS LES 2 OU 3 ANS ..... 2
- TOUS LES 4 OU 5 ANS ..... 3
- TOUS LES 6 OU 7 ANS ..... 4
- RAREMENT ..... 5
- JAMAIS ..... 6 >> **PASSEZ À Q38**
- NSP/NRP ..... 7

**Q27 Lors de chacune de ces coupes, quelle est la proportion de la surface de l'ensemble de vos terrains boisés qui est soumise à la coupe? Est-ce c'est...**

MOINS DE 5 %	1
DE 5 À 24%	2
DE 25 À 49%	3
DE 50% À 75%	4
OU PLUS DE 75%	5
NSP/NRP	6

**Q28 En général, lorsque vous réalisez une coupe de bois, quelle proportion des arbres de 10 centimètres de diamètre ou plus coupez-vous? Est-ce que c'est...**

QUELQUES ARBRES ICI ET LÀ SUR L'ENSEMBLE DU TERRAIN	1
MOINS DU TIERS	2
ENTRE UN TIERS ET 49%	3
ENTRE 50% ET 75%	4
OU PLUS DE 75%	5
NSP/NRP	6

**Q29 En général, lorsque vous réalisez une coupe de bois, quel type de coupe effectuez-vous? Est-ce que c'est...**

UNE COUPE PAR TROUÉE	1
UNE COUPE À BLANC (TOTALE, SI BESOIN DE PRÉCISION) DE QUELQUES HECTARES	2
UNE COUPE À BLANC (TOTALE, SI BESOIN DE PRÉCISION) DE GRANDE SUPERFICIE	3
UNE COUPE PARTIELLE (SÉLECTIVE OU ÉCLAIRCIE, SI BESOIN DE PRÉCISION) LÉGÈRE	4
UNE COUPE PARTIELLE (SÉLECTIVE OU ÉCLAIRCIE, SI BESOIN DE PRÉCISION) FORTE	5
AUTRE _____	6
NSP/NRP	7

**J'ai maintenant quelques questions sur la récolte que vous avez peut-être faite en 1997. Je vous rappelle que toutes vos réponses sont entièrement confidentielles.**

**Q30 Au cours de 1997, sur vos lots dans l'Outaouais, avez-vous produit du bois de chauffage?**

OUI .....	1
QUELLE QUANTITÉ AVEZ-VOUS PRODUITE? (EN MÈTRE <sup>3</sup> , CORDES DE 8'x4'x8', CORDES DE 8'x4'x4', CORDES DE 8'x4'x16")	
ÉTAIT-CE POUR DES FINS COMMERCIALES OU PERSONNELLES OU LES DEUX?	
NON .....	2
NSP/NRP .....	3

**Q31 Au cours de 1997, avez-vous produit du bois de sciage de résineux? (RÉSINEUX=BOIS MOU ET PIN, SI NÉCESSAIRE)**

OUI .....	1
QUELLE QUANTITÉ AVEZ-VOUS PRODUIT? (EN MÈTRE <sup>3</sup> , PIED-MESURE-DE-PLANCHE, TONNE)	
NON .....	2
NSP/NRP .....	3

**Q32 Au cours de 1997, avez-vous produit du bois de sciage de feuillus? (FEUILLUS=BOIS FRANC, SI NÉCESSAIRE)**

OUI .....	1
QUELLE QUANTITÉ AVEZ-VOUS PRODUIT? (EN MÈTRE <sup>3</sup> , PIED-MESURE-DE-PLANCHE, TONNE)	
NON .....	2
NSP/NRP .....	3

**Q33 Au cours de 1997, avez-vous produit du bois à pâte de résineux? (RÉSINEUX=BOIS MOU ET PIN, SI NÉCESSAIRE)**

OUI .....	1
QUELLE QUANTITÉ AVEZ-VOUS PRODUIT? (EN MÈTRE <sup>3</sup> , CORDES DE 8'x4'x8', CORDES DE 8'x4'x4', TONNE)	
NON .....	2
NSP/NRP .....	3

**Q34 Au cours de 1997, avez-vous produit du bois à pâte de feuillus? (FEUILLUS=BOIS FRANC ET PEUPLIERS, SI NÉCESSAIRE)**

OUI .....	1
QUELLE QUANTITÉ AVEZ-VOUS PRODUIT? (EN MÈTRE <sup>3</sup> , CORDES DE 8'x4'x8', CORDES DE 8'x4'x4', TONNE)	
NON .....	2
NSP/NRP .....	3

**Q35 En général, lors des coupes de bois sur vos lots, quels arbres sont récoltés? Ceux ayant...**

LES FORTS DIAMÈTRES PRINCIPALEMENT (LES GROS) .....	1
LES PETITS DIAMÈTRES PRINCIPALEMENT (LES PETITS) .....	2
DE TOUS LES DIAMÈTRES (GROS ET PETITS) .....	3
NSP/NRP .....	4

**Q36 Est-ce que ce sont...**

PRINCIPALEMENT LES BOIS DE BONNE QUALITÉ .....	1
PRINCIPALEMENT LES BOIS DE MAUVAISE QUALITÉ .....	2
OU ÉGALEMENT LES DEUX .....	3
NSP/NRP .....	4

**Q37 Après une coupe, quelles essences régénèrent votre forêt? S'agit-il:**

DE PEUPLIERS OU DE TREMBLES .....	1
D'ESPÈCES D'ARBRES RECHERCHÉES COMME L'ÉRABLE OU LE SAPIN .....	2
OU D'ESPÈCES INDÉSIRABLES OU DE MOINDRE VALEUR COMME LE FOIN OU LE FRAMBOISIER .....	3
NSP/NRP .....	4

**Q38 Certaines municipalités ont adopté des règlements pour contrôler l'abattage du bois. Dans l'ensemble, diriez-vous que vous être tout à fait d'accord, plutôt d'accord, ni d'accord ni en désaccord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec ces règlements?**

TOUT À FAIT D'ACCORD .....	1
PLUTÔT D'ACCORD .....	2
NI D'ACCORD, NI EN DÉSAccORD .....	3
PLUTÔT EN DÉSAccORD .....	4
TOUT À FAIT EN DÉSAccORD .....	5
NSP/NRP .....	6

**Q39 Au cours des cinq dernières années, sur l'un des lots que vous possédez dans l'Outaouais, avez-vous réalisé ou fait réaliser l'une ou l'autre des activités suivantes:**

- a) la chasse à des fins personnelles
- b) la location à des chasseurs
- c) le développement du tourisme écologique comme la randonnée ou l'observation
- d) la conservation d'une partie de votre boisé pour protéger la faune ou un élément rare comme des arbres anciens ou une espèce menacée
- e) la culture du ginseng
- f) la cueillette des fruits sauvages, des champignons ou des plantes médicinales
- g) la culture des arbres de Noël
- h) des aménagements multiresources (SI OUI, LESQUELS)

**Q40 Au cours des cinq prochaines années, sur l'un des lots que vous possédez dans l'Outaouais, avez-vous l'intention de réaliser ou faire réaliser l'une ou l'autre des activités suivantes:**

- a) la chasse à des fins personnelles
- b) la location à des chasseurs
- c) le développement du tourisme écologique comme la randonnée ou l'observation
- d) la conservation d'une partie de votre boisé pour protéger la faune ou un élément rare comme des arbres anciens ou une espèce menacée
- e) la culture du ginseng
- f) la cueillette des fruits sauvages, des champignons ou des plantes médicinales
- g) la culture des arbres de Noël
- h) des aménagements multiresources (SI OUI, LESQUELS)

**Q41 J'aimerais savoir si vous êtes très familier, plutôt familier, peu familier ou pas du tout familier avec les principes suivants...**

- a) le développement durable
- b) la certification environnementale

**Q42 L'aménagement forestier durable englobe plusieurs idées. J'aimerais savoir si, oui ou non, vous êtes prêt à modifier vos interventions sur le milieu forestier pour viser les objectifs suivants:** (accepter «peut-être» ou «ça dépend» sur une base volontaire seulement)

- a) maintenir la productivité du milieu forestier?
- b) ne pas récolter plus que la capacité de produire de la forêt?
- c) assurer la protection de l'eau et des sols?
- d) maintenir la qualité des habitats pour les animaux?
- e) assurer la protection des espèces animales et végétales en danger?
- f) préserver la qualité visuelle des paysages?
- g) prendre en compte les préoccupations des populations concernées?

**Q43 La certification environnementale des activités forestières consiste à garantir que les produits du bois proviennent d'une exploitation conforme aux objectifs précédents. Que vous soyez ou non producteur de bois, seriez vous prêt à mettre en pratique ces principes pour vendre du bois?**

**Q44 (SI OUI) Seriez-vous prêt à ce qu'un inspecteur vérifie que votre travail respecte ces principes?**

**Q45 Êtes-vous très familier, plutôt familier, peu familier ou pas du tout familier avec:**

- a) les groupements forestiers et les sociétés sylvicoles qui réalisent des travaux en forêt?
- b) les syndicats et les offices de producteurs de bois?
- c) l'Agence de mise en valeur des forêts privées?
- d) les conseillers forestiers accrédités?
- e) les entrepreneurs privés qui réalisent des travaux en forêt? (SI NÉCESSAIRE, LES CONTRACTEURS OU JOBBERS)
- f) le statut de producteur forestier?
- g) le programme de remboursement de taxe foncière pour les producteurs forestiers?

(SI TRÈS OU PLUTÔT FAMILIER AVEC LES GROUPEMENTS FORESTIERS)

**Q46 Avez-vous déjà utilisé les services d'un groupement forestier ou d'une société sylvicole?**  
(SI OUI) **Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, ni satisfait, ni insatisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de leurs services?**

(SI TRÈS OU PLUTÔT FAMILIER AVEC LES SYNDICATS ET OFFICES)

**Q47 Avez-vous déjà utilisé les services d'un syndicat ou d'un office de producteurs?**  
(SI OUI) **Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, ni satisfait, ni insatisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de leurs services?**

(SI TRÈS OU PLUTÔT FAMILIER AVEC L'AGENCE DE MISE EN VALEUR)

Q48 **Avez-vous déjà utilisé les programmes de l'Agence de mise en valeur des forêts privées?**  
(SI OUI) **Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, ni satisfait, ni insatisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait du programme?**

(SI TRÈS OU PLUTÔT FAMILIER AVEC LES CONSEILLERS FORESTIERS)

Q49 **Avez-vous déjà utilisé les services de conseillers forestiers accrédités?**  
(SI OUI) **Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, ni satisfait, ni insatisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de leurs services?**

(SI TRÈS OU PLUTÔT FAMILIER AVEC LES ENTREPRENEURS PRIVÉS)

Q50 **Avez-vous déjà utilisé les services d'entrepreneurs privés qui réalisent des travaux en forêt ?**  
(SI NÉCESSAIRE, LES CONTRACTEURS OU JOBBERS)  
(SI OUI) **Avez-vous été très satisfait, plutôt satisfait, ni satisfait, ni insatisfait, plutôt insatisfait ou très insatisfait de leurs services?**

Q51 **Lorsque vous recherchez de l'information sur la forêt, quelle source principale utilisez-vous?**

CONSEILLER FORESTIER .....	1
SYNDICAT OU OFFICE .....	2
AGENCE DE MISE EN VALEUR .....	3
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES .....	4
PÉRIODIQUE/JOURNAL/REVUE .....	5
BROCHURE .....	6
AMI/FAMILLE .....	7
AUTRES .....	8
NSP/NRP .....	9

Q52 **Seriez-vous intéressé à participer à un concours du Mérite forestier?**

OUI .....	1
NON .....	2
NSP/NRP .....	5

**Finalement, j'aimerais vous poser quelques questions pour des fins strictement statistiques. Je vous rappelle que vos réponses sont entièrement confidentielles.**

**Q53 Êtes-vous présentement...**

EN EMPLOI OU TRAVAILLEUR AUTONOME OU À VOTRE COMPTE .....	1
EN CHÔMAGE .....	2
À LA RETRAITE .....	3
AUTRE .....	4
NSP/NRP .....	5

**Q54 Est-ce que le gouvernement du Québec vous a accordé le statut de producteur forestier?**

OUI .....	1
NON .....	2
NSP/NRP .....	3

**Q55 Parmi vos activités, faites-vous de l'exploitation agricole?**

OUI .....	1
NON .....	2
NSP/NRP .....	3

**Q56 Quel pourcentage de vos revenus de 1997 provenaient de l'exploitation de vos boisés?**

_____ .....	1
NSP/NRP .....	2

*(SI AUCUN REVENU DE L'EXPLOITATION DES BOISÉS)*

**Q57 Au cours des 10 dernières années, est-ce que vous avez tiré des revenus de l'exploitation de vos boisés?**

OUI .....	1
NON .....	2
NSP/NRP .....	3

**Q58 En quelle année êtes-vous né?**

_____ .....	1
NSP/NRP .....	2

### ENREGISTRER LE SEXE DU RÉPONDANT

FEMME .....	1
HOMME .....	2

### CODER LA LANGUE D'ENTREVUE

FRANÇAIS .....	1
ANGLAIS .....	2

### CODER LA MUNICIPALITÉ DE RÉSIDENCE DU RÉPONDANT

DANS LE TERRITOIRE DU SYNDICAT CHOISI .....	1
AILLEURS DANS L'OUTAOUAIS RURAL .....	2
DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS .....	3
AILLEURS AU QUÉBEC .....	4
EN ONTARIO .....	5
AILLEURS .....	6